Quatrième séance, vendredi 16 octobre 2020

—

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentations		
2020-DFIN-13	Loi	Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	*Rapporteur-e* Katharina Thalmann-Bolz *Représentant-e du gouvernement* Georges Godel
2020-DFIN-5	Loi	Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	Entrée en matière Renvoi partiel Première lecture Deuxième lecture Vote final	*Rapporteur-e* Claude Brodard *Représentant-e du gouvernement* Georges Godel
2020-GC-87	Mandat	Hospitalisation et mesures sanitaires en faveur de résidents d'EMS atteints du COVID-19	Prise en considération	*Auteur-s* Erika Schnyder Nicolas Repond Ursula Krattinger-Jutzet Chantal Pythoud-Gaillard Bernadette Hänni-Fischer Rose-Marie Rodriguez Giovanna Garghentini Python Christel Berset Olivier Flechtner Solange Berset *Représentant-e du gouvernement* Anne-Claude Demierre
		Prises de congé		
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: Mmes et MM. Mirjam Ballmer, Bernard Bapst, Jean Bertschy, Sylvie Bonvin, Nicolas Bürgisser, Philippe Demierre, Pascal Moënnat, Ruedi Schläfli et Ralph Alexander Schmid.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Assermentations

Assermentation de Mmes et MM. Suat Ayan Janse van Vuuren, Raphaël Brandt, Petra Vondrasek, Samuel Hirt et Anna Schwaller, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2020.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

—

Loi 2020-DFIN-13
Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Rapporteur-e:	**Thalmann-Bolz Katharina** *(UDC/SVP, LA)*
Représentant-e du gouvernement:	**Godel Georges, Directeur des finances**
Rapport/message:	**25.06.2020** *(BGC octobre 2020, p. 3527)*
Préavis de la commission:	**28.09.2020** *(BGC octobre 2020, p. 3543)*

Entrée en matière

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* Meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft: Ich bin Mitglied der Exekutive in der Gemeinde Murten.

Die parlamentarische Kommission hat am 28. September 2020 den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern an einer einzigen Sitzung beraten und einstimmig in der Version bis der Kommission genehmigt.

Der Kommission standen nebst dem Finanzdirektor auch der juristische Berater der Finanzdirektion, Herr José Progin, unterstützend zur Seite. Ich danke den Verantwortlichen für ihre Arbeit im Vorfeld zu diesem Gesetzesentwurf.

Herzlichen Dank auch dem Parlamentssekretär, Herrn Patrick Pugin, für das Bereitstellen des Sitzungssaales und für das ultraschnelle Verfassen des Protokolls.

Ausschlaggebend für den vorliegenden Gesetzesentwurf war eine Motion, eingereicht durch die Grossräte Bruno Marmier und Laurent Dietrich am 13. Dezember 2017. Sie wollten, dass Grundstückübertragungen an Gemeinden, Gemeindeverbände und Agglomerationen von den Handänderungssteuern befreit sein sollen, sofern diese Grundstücke zur Erfüllung der ihnen vom Gesetz übertragenen Aufgaben bestimmt sind.

Bei einem interkantonalen Vergleich mit 15 anderen Kantonen, die eine vergleichbare Steuer haben, ist hervorzuheben, dass der Kanton Freiburg bis heute derjenige Kanton mit der restriktivsten Regelung ist. Der Staatsrat befürwortete bereits in seiner Antwort auf die Motion eine Lockerung der Voraussetzungen für die Steuerbefreiung der Gemeinden, wollte aber keine vollständige Steuerbefreiung. Er schlug vor, sich an die allgemein anerkannte Lösung für Bund und andere Kantone anzuschliessen und Grundstückübertragungen von der Handänderungssteuer zu befreien, sofern diese Grundstücke *unmittelbar und dauernd* für öffentliche Zwecke bestimmt sind.

Der Grosse Rat hat die Motion am 12. September 2018 mit 91 Stimmen, ohne Gegenstimme, in der anpassten Fassung des Staatsrates gutgeheissen. Der nun vorliegende Entwurf übernimmt diesen Wortlaut.

Der Staatsrat nahm die Gelegenheit wahr, noch weitere Änderungen im Gesetz über die Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern vorzunehmen. Einerseits sind es Änderungen, die mit der kantonalen Rechtsprechung in Einklang zu bringen sind und andererseits sind es Anpassungen für die Praxistauglichkeit. Thematisch betrifft dies die Nutzungsrechte von expliziten Nebenräumen, Parkplätzen, Terrassen und Balkonen, die Regelung für die Ausbeutung eines Grundstücks, also für Kiesgruben und Steinbrüche, sowie die Steuerbefreiung bei Teilung von Grundstücken, eine sogenannte Familienfördermassnahme.

In einer eingeschränkten Vernehmlassung während des vergangenen Frühlings wurde der Vorentwurf positiv bewertet. Die parlamentarische Kommission hat den Entwurf in ihrer Eintretensdebatte grundsätzlich begrüsst. Zu Kritik Anlass gab die explizite Aufzählung von Nutzungsrechten an Bauten, die besteuert werden sollen.

Was die Grundlage für die Festlegung des Anteils der für nicht öffentliche Zwecke genutzten Immobilien betrifft, die der Handänderungssteuer unterliegen, wurde festgestellt, dass eine messerscharfe Abgrenzung schwierig ist. Die Berechnungen in der Praxis werden auf Quadratmeter oder auf den Mietwert bezogen vorgenommen, wurde der Kommission versichert.

Geklärt wurde die Definition des öffentlichen Zwecks. Es wurde festgehalten, dass Stiftungen sowieso und teilweise auch Gesellschaften mit beschränkter Haftung von der Handänderungssteuer befreit werden können, sofern die Bedingungen von Artikel 9 Abs. 1b Bst. c erfüllt sind.

In der Detailberatung wurde von der Kommission beschlossen, die Burgergemeinden als Gemeinden, Gemeindeverbände und Agglomerationen gleichwertig zu betrachten. Zum Zeitpunkt der Kommissionssitzung konnte sich der Regierungsvertreter nicht positiv zum Antrag stellen, da der Sachverhalt zuerst mit dem Staatsrat geklärt werden musste.

Der Begriff Agglomerationen wird früher oder später von der Liste zu streichen sein. Von einzelnen Mitgliedern der Kommission als nicht befriedigend aufgenommen wurde die Ausnahme für eine Befreiung von der Handänderungssteuer für bewohnte Wohnungen der Familie bei einer Teilung zwischen geschiedenen Ehepartnern. Bereinigt werden konnte hingegen die neue Regelung bezüglich Ausbeutung von Grundstücken.

Die jährliche Besteuerung des Kiesabbaus sei logisch und vor allem einfacher zu handhaben.

Das Eintreten auf die Gesetzesvorlagen der Kommission wurde nicht bestritten. Alle Änderungen des Gesetzesentwurfs, die im Projet bis vorliegen, wurden in Diskussion mit dem zuständigen Vertreter des Staatsrates genehmigt.

Was die Änderungsanträge der Kommission betrifft, möchte ich erwähnen, dass sich der Staatsrat dem Änderungsantrag der Kommission in Artikel 3 Abs. 1, Bst. b anschliesst. Hingegen ist er gegen die Aufnahme der Burgergemeinde in Artikel 9 Abs. 1, Bst. a1.

Die Erklärung der Finanzdirektion zu diesem Kommissionsantrag wurde den Mitgliedern der vorberatenden Kommission erst im Nachgang der Sitzung schriftlich mitgeteilt. Eine Diskussion diesbezüglich konnte nicht mehr geführt werden.

Die Schlussabstimmung über den von der Kommission geänderten Gesetzesentwurf fiel einstimmig aus, wobei sich ein Mitglied früher aus der Sitzung verabschieden musste.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, der vorliegende Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern entspricht nach Ansicht der Kommission einerseits dem Anliegen der Motionäre und andererseits übernimmt er Änderungen, die mit der kantonalen Rechtsprechung in Einklang zu bringen sind. Zudem nimmt er praxistaugliche Anpassungen vor.

Ich lade Sie im Namen der Kommission daher ein, auf den Gesetzesentwurf einzutreten und die geänderte Fassung, wie sie im Projet bis vorliegt, zu genehmigen.

Godel Georges, Directeur des finances. Le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui est d'abord destiné à mettre en oeuvre la motion déposée le 13 décembre 2017 par MM. les Députés Bruno Marmier et Laurent Dietrich. Cette motion visait à assouplir les conditions d'exonération des droits de mutation en faveur des communes, y compris les associations de communes et les agglomérations, sans toutefois aller jusqu'à une exemption générale et sans conditions. Dans sa réponse du 18 juin 2018, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à l'objectif suivi par les motionnaires. Il a toutefois proposé un texte légal remodelé plus conforme avec les solutions communément admises. La prise en considération de cette motion dans la version remaniée par le Conseil d'Etat est acceptée par le Grand Conseil le 12 septembre 2018. L'occasion de cette adaptation légale a en outre été saisie pour apporter d'autres modifications à la loi sur les droits de mutation et les gains immobiliers: il s'agit principalement de corriger la loi sur certains points qui se sont révélés inadaptés dans la pratique. Je pense en particulier à l'instauration d'une taxation annuelle en cas d'exploitation de la substance d'un immeuble (gravière). Je pense également à l'imposition généralisée de certains droits d'usage - par exemple des places de parc -, de manière à appréhender les différentes constructions juridiques rencontrées dans les PPE. Je pense enfin à l'harmonisation du délai de blocage de 5 ans pour certaines restructurations à neutralité fiscale. Il s'agit en outre, pour des raisons de clarté et de sécurité juridique, de codifier l'exonération du partage du logement familial entre époux, entérinée par la jurisprudence du Tribunal cantonal. Enfin, en liens avec certaines opérations qui ne sont subordonnées à aucune inscription au registre foncier, dont l'imposition dépend éminemment d'une annonce spontanée - par exemple des transferts d'actions de sociétés immobilières -, le projet propose de renforcer le dispositif légal afin de limiter au maximum le risque que de telles opérations échappent à l'imposition.

Avec ces éléments, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de modification de la loi.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Mes liens d'intérêts: je vous informe que je suis membre du comité de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI) du canton de Fribourg.

Le groupe libéral-radical entrera en matière pour la modification de la loi sur les droits de mutation. Les modifications en liens avec l'exonération des collectivités publiques, notamment les communes, pour tous les transferts immobiliers relevant de l'intérêt public sans exception, sont justifiées. La loi adaptée répond à ce titre correctement à la motion Marmier-Dietrich acceptée par notre Parlement. L'intégration des bourgeoisies dans le texte légal sera acceptée par notre groupe, car l'exonération n'est pas applicable dans les cas de transactions visant les immeubles de placement et de rendement. La nouvelle forme d'imposition pour les substances d'immeubles, par exemple les redevances d'exploitation de gravières, trouve aussi notre accord. Ce qui plait par contre beaucoup moins à notre groupe, ce sont les modifications de l'article 3 al. 1 let. b: très clairement, il s'agit de taxes supplémentaires à charge des propriétaires privés, probablement pour compenser les diminutions des droits payés par les communes. Indépendamment de l'aspect financier, taxer des droits d'usage de terrasses ou de caves non inscrits au registre foncier, est-ce bien raisonnable ? Faudra-t-il engager des collaborateurs supplémentaires auprès de l'autorité fiscale pour contrôler tous les réglements de copropriété ?

Pour ces raisons, je déposerai un amendement à l'article en question pour réduire cette tendance intrusive de notre autorité fiscale. Pour le reste, le groupe libéral-radical entre en matière.

Schär Gilberte *(UDC/SVP, LA).* Mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier du canton de Fribourg (USPI).

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention la modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Assouplir en faveur des communes les conditions d'exonération des droits de mutation est un objectif louable. Cela même si les communes, associations de communes ou agglomérations jouissent déjà d'une exonération, pour autant que les immeubles soient affectés à un but d'éducation, d'instruction et de santé publique, d'aide et de prévoyance sociale. L'objectif est donc d'élargir et d'étendre les conditions d'exonération. Il faut s'y attendre, une baisse des rentrées fiscales est à prévoir. Selon le Conseil d'Etat, elle ne devrait pas être douloureuse et est évaluée à moins de 220 000 frs environ. Aucune répercussion n'est prévue, ni sur la répartition des tâches entre Etat et communes, ni en matière de personnel. Quand à l'entrée en vigueur, la proposition du Conseil d'Etat d'instaurer un régime transitoire, propice aux communes, plutôt que de prévoir une entrée en vigueur rétroactive, nous paraît être une bonne alternative. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette proposition.

La Direction des finances a informé les membres sur la question d'associer les bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération. Selon le Conseil d'Etat, intégrer les bourgeoisies créerait une inégalité de traitement, notamment par rapport aux établissements cantonaux. Je suis personnellement étonnée de cette comparaison: en effet, les revenus des bourgeoisies étant attribués à des buts d'intérêt général, régis par le droit public, elles devraient donc pouvoir bénéficier de l'exonération. Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis de maintenir l'introduction des bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération. Quant à la référence aux agglomérations, elle n'a pas lieu d'être étant donné qu'elle a été supprimée dans toutes les autres lois. Le groupe de l'Union démocratique du centre propose donc d'accepter cette modification de loi en incluant les bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération et en supprimant la référence aux agglomérations.

Rodriguez Rose-Marie *(PS/SP, BR).* J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère générale et grâce à la naturalisation, membre de la bourgeoisie d'Estavayer et propriétaire d'un bien immobilier en PPE.

Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur cette modification de loi, suite à la motion de nos collègues Députés Bruno Marmier et Laurent Dietrich, et soutient l'entrée en matière. Il est évident pour nous que les communes, les associations de communes et les bourgeoisies doivent être exonérées de manière plus large des droits de mutation lors des transferts de biens immobiliers directement et durablement destinés à des fins publiques. Profitant de cette motion, le Conseil d'Etat nous propose d'autres modifications: il s'agit notamment de taxer les droits d'usage dans le cas des ventes de biens en PPE, de taxer de manière plus adaptée - c'est-à-dire annuelle - l'exploitation des gravières et d'exonérer des droits de mutation les transferts d'immobilier tenant lieu de partage entre ex-époux, pour autant qu'il s'agisse du logement familial. Les modifications proposées par le Conseil d'Etat nous semblent pertinentes dans le but de corriger certaines inégalités de traitement, d'imposer de manière plus réaliste certains biens et surtout de permettre uen meilleure adaptation du texte de loi à la réalité d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entre en matière, soutient la version bis de la commission en refusant l'amendement de notre collègue Brodard et vous invite à en faire de même.

Marmier Bruno *(VCG/MLG, SC).* Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, commune qui a eu l'occasion de s'acquitter d'un montant substantiel, il y a quelques années, au titre des droits de mutation. Et c'est quelque chose qui, désormais, n'arriva plus aux prochaines communes amenées à acheter ou à acquérir des immeubles. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche en rappelant que j'ai été également le motionnaire à l'origine d'une partie de ces modifications.

Notre groupe acceptera à l'unanimité ces modifications, y compris l'inclusion des bourgeoisies, étant entendu qu'elles jouent un rôle d'intérêt public. Il soutient également la modification de la loi concernant les transferts de droit d'usage, étant entendu que ce n'est pas la forme juridique du transfert qui doit conduire à une taxation ou non, mais bien le fond de la transaction. Dans ce contexte, nous refuserons l'amendement du Député Brodard.

Grandgirard Pierre-André *(PDC/CVP, BR).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller général de Cugy, propriétaire d'une exploitation agricole et d'un bâtiment privé. J'ai participé aux travaux de la commission parlementaire qui a étudié ce projet de loi.

Le groupe démocrate-chrétien souligne l'excellent travail de la commission parlementaire et la pertinence des modifications proposées. Deux amendements ont été acceptés par la commission, qui vous propose un projet bis. Ce sont, à l'article 3 al. 1 let. b, la suppression de l'énumération des locaux annexes par manque d'exhaustivité, et à l'article 9 al. 1 let. a1, le rajout des bourgeoisies à la liste des communes, associations de communes et agglomérations.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité cette modification de loi selon le projet bis de la commission.

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* Ich danke allen, die für ihre politischen Fraktionen Stellung genommen haben, ganz herzlich und stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten ist.

Es wurden etliche Punkte hervorgehoben, die bereits in der Kommission diskutiert wurden, auf die ich dann in der Detailberatung genauer eingehen werde. Ich stelle auch fest, dass das Projet bis mehrheitlich unterstützt wird.

Den Antrag von Herrn Brodard mit diesem Nutzniessungs- oder Wohnrecht werden wir in der Eintretensdebatte genauer diskutieren.

Ich lade Sie ein, das Projet bis auch in der Detailberatung zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus pour entrer en matière sur ce projet de loi. Je constate qu'il n'y a pas d'objections à l'entrée en matière. En ce qui concerne les différents commentaires, je constate qu'il y aura un amendement de M. le Député Brodard ainsi que des discussions sur l'exonération des bourgeoisies, auxquels je répondrai en temps voulu.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG)

Art. 3 al. 1

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* In diesem Artikel, werte Grossrätinnen und Grossräte, sollen die steuerauslösenden Tatbestände nebst Nutzniessungs-, Wohn- und Baurechten auch auf bestimmte Nutzungsrechte ausgedehnt werden. Die Aufzählung dieser Nutzungsrechte hat zum Ziel, anzuzeigen, welche Bauten besteuert werden sollen.

Die Kommission beantragt den Verzicht auf die Aufzählung von "nur von Nebenräumen". Diese Aufzählung ist weder abschliessend noch klar und kann nur zu weiteren Schwierigkeiten und möglicherweise zu weiterer Rechtsauslegung und Rechtsunsicherheit führen.

Eine kleine Minderheit, wie bereits angetönt - offensichtlich geht auch der Antrag von Herrn Brodard in die gleiche Richtung -, war jedoch der Ansicht, dass die ursprüngliche Form dieses Artikels auch genügen würde. Ich kenne den Antrag von Herrn Brodard zu diesem Artikel noch nicht und werde dann später Stellung nehmen.

Ich bitte Sie, die Änderung des Projet bis in diesem Artikel zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant, j'attends les discussions sur l'amendement Brodard.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Je n'ai pas déposé le même amendement en commission et je vais peut-être le lire pour commencer: à l'article 3 al. 1 let. b, je vous propose que l'on s'arrête après "droits d'usage de places de parc." Je m'en explique: cet amendement est une solution de compromis entre la version du Conseil d'Etat, qui veut imposer tous les droits d'usage sans en donner une liste exhaustive, et celle de la commission, qui prête à confusion. En effet, dans la version bis, on parle de droit d'usufruit ou d'habitation sans préciser que ceux-ci portent aussi sur des immeubles. Cela est pourtant la base et devrait être précisé par la sécurité du droit. Indépendamment de ces problèmes de rédaction de loi, pourquoi aujourd'hui durcir les taxations en liens avec les PPE? On ne cesse en effet de parler de promouvoir la propriété par étage, la meilleure forme de propriété immobilière pour encourager la densification. En commission, on nous a dit qu'un notaire - un seul à Fribourg -, transférait la propriété de places de parc PPE par des droits d'usage sans un transfert juridique inscrit au registre foncier. Ce

serait la raison de la modification légale. Je suis d'accord que cette pratique notariale est critiquable, qu'elle est préjudiciable pour le prélèvement des droits de mutation, mais aussi pour le propriétaire qui acquiert un bien immobilier sans inscription officielle. On doit corriger cet état de fait, je l'accepte, même si on pouvait aussi attendre une jurisprudence en la matière.

Je ne m'oppose donc pas à l'imposition des droits d'usage pour les places de parc. Par contre, taxer les droits d'usage sur les terrasses communes, les balcons et les caves va beaucoup trop loin. Très honnêtement, nos services de l'Etat sont en train de créer une usine à gaz pour traiter de saines pratiques de voisinage: comment va-t-on taxer un propriétaire qui acceptera de partager sa cave avec un autre copropriétaire moyennant une contrepartie en nature, par exemple du bois de feu ou autre? Par quel moyen examiner le transfert d'un droit d'usage sur un balcon? Comment les conventions privées seront-elles découvertes? Comment appliquer cette loi?

Mesdames et Messieurs les députés, soyons pragmatiques et ne compliquons pas les choses inutilement. Accepter un tel changement de pratiques, cela va vraiment dans une mauvaise direction pour des effets financiers insiginifiants, c'est créer des difficultés, des problèmes d'identification et d'interprétation pour rien. Pour toutes ces raisons, je vous encourage à soutenir cet amendement qui se veut pratique.

Marmier Bruno *(VCG/MLG, SC).* Le groupe Vert Centre Gauche s'opposera majoritairement à cet amendement. Les arguments donnés par le Député Brodard ont une certaine logique, mais le risque est de ne pas garantir l'égalité de traitement aux mêmes types de transaction. Dans le cas du transfert d'un droit d'usage d'une place de parc ou d'un espace extérieur à un tiers, il doit être taxé quelle que soit la manière dont le transfert a été fait. Le risque, c'est également qu'à l'avenir, de plus en plus d'éléments qui constituent une propriété en PPE soient sortis de l'élément de base inscrit au registre foncier pour faire cette transmission par le biais du règlement PPE. Justement, un des arguments pour ne pas accepter l'amendement Brodard, c'est que cela induit une insécurité du droit pour les plus petits propriétaires, qui devront vérifier dans les règlements PPE qu'il n'y a pas des transferts qui sont faits au su de certains lors des assemblées convoquées parfois bizarrement. Donc je crois qu'il faut faire très attention et garantir que tous les transferts de droits d'usage soient taxés de la même manière, quelle que soit la forme juridique. Il ne faudrait surtout pas donner une incitation économique à trouver des solutions de contournement pour transférer ces droits d'usage, car il en va justement de la sécurité du droit, ainsi qu'évidemment de la sécurité du coffre-fort de notre gouvernement.

Rodriguez Rose-Marie *(PS/SP, BR).* Je m'exprime à titre personnel. Simplement je pense qu'il faut effectivement, comme l'a dit le collègue Marmier, refuser cet amendement tout simplement pour une meilleure visibilité de la loi, pour éviter un certain nombre de montages financiers et pour garantir une égalité de traitement.

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* Diese Diskussion haben wir bereits in der Kommission geführt. Herr Grossrat Brodard hat Zweifel, dass diese Nutzungsrechte ausgebaut werden sollen vor allem auf Baurechte und Nutzungsrechte von einzelnen Nebenräumen, insbesondere von Terrassen und Balkonen. Es wurde uns versichert von der Finanzdirektion, dass es sich um Bauten handelt und nicht nur um eingezeichnete Parkplätze oder eben um Gartensitzplätze, wie bereits in der Kommission moniert wurde. Diese Bereiche sollen nun eine Klarheit schaffen in der Praxistauglichkeit.

Es wurde uns auch gesagt, dass einzelne Notare Terrassen, Balkone und Keller dann unter diese Nutzungsrechte respektive unter diese Steuer stellen wollen und andere wiederum nicht. Deshalb hat die Finanzdirektion beschlossen, dass das ausgedehnt werden solle. Die Kommission war überzeugt, dass die Aufzählung Sinn machen würde. Nur ein kleiner Teil der Kommission hat sich dagegen gewehrt, so wie jetzt der Antrag von Herrn Brodard lautet.

Im Namen der Kommission bitte ich Sie aber, das Projet bis zu unterstützen und diese Aufzählung, wie sie im Projet bis steht, zu akzeptieren. Ich habe geschlossen und bin gespannt auf nähere Erklärungen des Staatsrates.

Godel Georges, Directeur des finances. Il y a un point où je suis d'accord avec M. le Député Brodard, c'est que les taux sont élevés. Mais il ne faut pas confondre les taux avec l'équité ou l'égalité fiscale. Si c'est trop cher, il faut peut-être intervenir sur les taux, mais l'égalité est aussi importante. En cela, je vais vous donner un exemple pour démontrer le bien-fondé de cet article: je prends l'exemple d'un promoteur A, propriétaire d'une parcelle, sur laquelle il construit une habitation collective constituée en PPE ainsi qu'un garage souterrain DDP soumis au régime de la copropriété (une place de parc, une part de copropriété). Il vend à M. B une unité d'étage avec cave PPE et une place de parc, part de copropriété, pour le prix de 670 000 frs, soit 630 000 frs pour l'appartement avec cave et 40 000 frs pour la place de parc. Dans ce cas, les droits de mutation peuvent être prélevés sur le prix total de 670 000 frs, puisque le transfert porte sur deux immeubles, PPE pour l'appartement et la cave plus une part de copropriété pour la place de parc.

Autre exemple: Le promoteur A, propriétaire de la parcelle, y construit la même habitation collective constituée en PPE et le même garage souterrain, mais grevé cette fois de servitudes personelles d'usage et de places de parc. Les caves sont également grevées de servitudes d'usage. Le promoteur A vend à M. B une unité d'étage pour le prix de 600 000 frs et lui cède un droit d'usage - une servitude - de la cave pour 30 000 frs ainsi qu'un droit d'usage pour la place de parc pour 40 000

frs. Dans ce cas, selon la législation actuelle, les droits de mutation ne pourraient être prélevés que sur le prix de l'unité d'étage, soit 600 000 frs, puisque les droits d'usage ne sont en tant que tels pas imposables.

On peut donc faire le constat suivant: dans les deux exemples, M. B aura acquis la même unité d'étage, la même cave et la même place de parc, mais sera imposé différemment en fonction de la construction juridique adoptée pour la PPE, à savoir sur 670 000 frs dans l'exemple 1 et sur 600 000 frs dans l'exemple 2. Cela - et vous l'aurez constaté - crée des inégalités de traitement qui ne se justifient par aucun motif objectif. En outre, cela soustrait à l'imposition de manière tout aussi injustifiée une valeur immobilière d'une somme importante, un garage souterrain pouvant atteindre dans certains cas plusieurs millions (pour donner un ordre de grandeur, une place de parc coûte environ 40 000 frs; donc si le garage en contient 50, cela fait 2 millions de frs).

Donc le but de la modification est de gommer ces inégalités, d'éviter qu'une valeur immobilière ne soit soustraite à l'imposition. L'imposition des droits d'usage permet d'éviter que toute une construction immobilière (dans les exemples choisis, le garage souterrain peut avoir une valeur immobilière très importante) n'échappe à l'imposition. En plus, je signale que c'est l'acquéreur qui payera et non le tiers. Je répète enfin ce que j'ai dit en préambule: si les taux sont trop élevés, il faut discuter pour les modifier, mais l'équité et l'égalité fiscale, ça doit être la règle de base.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition du député Brodard opposée à la proposition de la commission est rejetée par 51 voix contre 44. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 44*.

Ont voté non:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 51*.

Se sont abstenus:

Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP). *Total: 2*.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 4 al. 1

Godel Georges, Directeur des finances. Là, il s'agit d'un changement de système: au lieu de prélever l'impôt lors de la constitution d'un droit d'exploitation, on le prélèvera à l'exploitation effective.

> Adopté.

Art. 9 al. 1

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* In diesem Artikel gibt es in Alinea 1 Bst. a1 neu einen Antrag der Kommission. Dieser neue Artikel ist auch die Antwort und das Resultat der eingangs erwähnten angenommenen Motion durch den Grossen Rat.

Die Diskussion über den Begriff Agglomeration hat ergeben, dass dieser im Text belassen werden kann, da die Agglos momentan noch bestehen. Aber auch eine Entfernung des Begriffs aus dem Gesetzestext ist möglich. Vor allem denke ich, sollte in diesem Zusammenhang die Anwendung in allen Gesetzen gleich gehandhabt werden. Das ist meiner Ansicht nach eine rein formelle administrative Angelegenheit. Wir haben das bereits in einem anderen Gesetz gesehen und waren uns nicht einig, ob der Begriff Agglo noch bestehen bleiben soll. Er wird einmal hinfällig, wenn er drin bestehen bleibt, egal, ob er nun entfernt wird oder nicht.

Die Kommission hat auch beantragt, Burgergemeinden gleich zu behandeln wie die Gemeinden. Da die Auswirkungen mit der Aufnahme der Burgergemeinden in die Liste zur Zeit der Sitzung nicht bekannt waren, hat sich der Staatsrat bereit erklärt, diese Thematik abzuklären. Seine Erklärung wurde, wie bereits in meinem Bericht erwähnt, im Nachgang der Sitzung schriftlich abgegeben. Die Erklärung besagt laut Schreiben der Finanzdirektion, dass die Burgergemeinden nach einem Entscheid des Steuergerichtshofes des Kantonsgerichts im Jahre 2006 keine eigeneständigen Gemeinden mehr sind. Sie sind in die politischen Gemeinden integriert, was aber nicht heissen soll, dass sie generell von der Steuer befreit werden können.

Es wird im Schreiben auch der Vergleich mit den kantonalen Einrichtungen gemacht, die auch nicht generell von der Handänderungssteuer befreit sind.

Wie schon erwähnt, konnte die Kommission den Sachverhalt nicht diskutieren. Meiner Ansicht nach - und das ist meine persönliche Meinung - ist ein Vergleich mit den kantonalen Institutionen nicht ganz nachzuvollziehen. Persönlich bin ich von der Antwort der Finanzdirektion nicht befriedigt. Ich bin gespannt auf weitere Erklärungen des Regierungsvertreters und ich bitte Sie im Namen der Kommission, werte Grossrätinnen und Grossräte, das Projet bis der Kommission zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. A l'article 9 al. 1 let. a et a1, il s'agit de la mise en oeuvre de la motion. Ensuite, en ce qui concerne les agglomérations, on peut supprimer ou pas, il s'agit bien de l'agglomération institutionnelle. Et en ce qui concerne les bourgeoisies, je laisserai se dérouler la discussion et je donnerai une argumentation par la suite.

de Weck Antoinette *(PLR/FDP, FV).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice des affaires bourgeoisiales de la ville de Fribourg et j'interviens au nom du groupe libéral-radical en ce qui concerne l'amendement de la commission qui a rajouté "bourgeoisie" à l'article 9 al. 1 let. a.

Je remercie M. Godel de nous avoir transmis la prise de position de la Direction des finances, qui se base sur un arrêt du Tribunal cantonal pour estimer que les bourgeoisies doivent être assimilées à des établissements de droit public et non pas à des communes, pour déterminer sous quelles conditions elles doivent être exonérées des droits de mutation. Or, Monsieur le commissaire, cette conclusion est trop rapide et contestée tant par les faits que par le droit. Je connais bien l'arrêt du Tribunal cantonal puisqu'il concernait l'exonération d'une des institutions de la bourgeoisie - c'est la régie des copropriétés - et non pas de la bourgeoisie dans son ensemble, qui regroupe également des fondations.

Si l'on suit le raisonnement de la DFIN, on arrive à la conclusion juridiquement impossible qu'une fondation est un établissement de droit public. L'arrêt du Tribunal cantonal a bien utilisé le terme d'établissement, mais établissement au sens étroit, "sui generis", parce que nos bourgeoisies sont des institutions qui sont nées, comme je l'expliquerai, bien avant que le droit que nous connaissons existe. Donc le Tribunal cantonal n'a pas qualifié les bourgeoisies d'établissements de droit public. Comme vous le savez, les établissements de droit public sont créés par une collectivité publique, canton ou commune, afin de déléguer l'exécution d'une tâche. Par exemple l'Office de la circulation et de la navigation pour délivrer des permis de circulation et de navigation ou l'ECAB pour les assurances des bâtiments.

Or les bourgeoisies sont des institutions historiques qui ont existé bien avant la création des communes politiques que nous connaissons. Leur existence ne repose pas sur la volonté des collectivités. D'ailleurs, il ne serait pas possible de créer aujourd'hui une bourgeoisie. Les bourgeoisies ont une existence immuable et bénéficient d'une protection constitutionnelle fédérale. Les bourgeoisies ont des buts ancestraux, très souvent des obligations envers les plus faibles: ce sont les bourgeoisies qui s'occupaient des malades et des orphelins. Ces buts se retrouvent dans le nom des fondations: tant la ville de Fribourg que Morat ont chacune une fondation de l'hôpital. Ces buts sont maintenus même s'ils se sont adaptés aux circonstances actuelles.

Ce ne sont pas les communes qui leur ont donné leurs buts. Les bourgeoisies sont soumises à la loi sur les communes en raison d'une organisation comparable à celles des communes. En outre, en vertu de l'article 105 al. 4 de la loi sur les communes, les bourgeoisies doivent impérativement réaffecter leurs revenus à des fins d'utilité générale. Les établissements publics ne sont pas soumis à une telle règle. Les établissements peuvent soit affecter librement leurs revenus, soit être soumis à des règles de répartition, mais qui n'obligent pas leur réinvestissement total à des fins d'utilité générale telles que les connaissent les bourgeoisies.

Enfin, la perception de tels droits de mutation mettrait en péril les actions des bourgeoisies et même pire, ralentirait les processus d'échange ou d'acquisition de terrains qui poursuivent des buts d'intérêt public importants pour l'ensemble du canton et des communes. Vous connaissez, Monsieur le commissaire, de nombreuses affaires que sont en train de traiter les cantons et la bourgeoisie de Fribourg. Toutes ces raisons démontrent que les bourgeoisies doivent être traitées comme une commune et comme elle, être exonérées des droits de mutation. Je vous remercie de votre attention et je vous conseille, je vous recommande même de garder l'amendement de la commission en charge de cette affaire. Merci.

Rodriguez Rose-Marie *(PS/SP, BR).* Comme je l'ai déjà dit précédemment, les bourgeoisies doivent être exonérées comme les communes. En cela, je rejoins totalement l'analyse de notre collègue députée Mme de Weck et je vous invite à soutenir la version bis de la commission.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien écouté l'argumentation de Mme la Députée Antoinette de Weck. Je vais tenter d'y répondre, respectivement de vous convaincre.

Tout d'abord, selon la loi actuelle, tous les établissements de droit public, qu'il s'agisse d'établissements cantonaux ou communaux, sont exonérés aux conditions de l'article 9 al. 1 let. a de la loi sur les droits de mutation et des gains immobiliers. L'exonération vaut pour les réalisations liées à l'éducation, l'instruction, la santé publique ou l'aide à la prévoyance sociale. Les bourgeoisies, en tant qu'établissements communaux - c'est ce que dit la Cour fiscale du 7 juillet 2006 qu'a citée Mme la Députée -, sont également exonérées aux conditions de l'article 9 que je viens de citer.

Je vous donne quelques arguments contre l'amendement de la commission: l'intégration des bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération en faveur des communes, crée une inégalité de traitement non seulement avec les établissements cantonaux, mais aussi avec les autres établissements communaux. Il n'y a aucune raison objective de traiter les bourgeoisies différemment des autres établissements communaux et cantonaux. Les institutions bourgeoisiales de la ville de Fribourg sont composées, vous l'avez dit Mdame la Députée, de plusieurs entités: la Régie des Copropriétés, la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois, les Fonds Pies, la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial, la Caisse des Scholarques**,** la Fondation Moosbrugger. La proposition de la commission place toutes ces entités au même rang que les communes. Or, à en croire l'arrêt du Tribunal, les revenus de certaines de ces entités (la Caisse des Scholarques, la Fondation Moosbrugger) ne semblent destinés qu'à des bourgeois de la commune de Fribourg - je dis bien "il me semble" - et non pas à l'ensemble de la population. C'est cela qui pose un problème d'égalité!

Donc, encore une fois, j'insiste sur l'égalité et l'équité. Les bourgeoisies ne sont pas des collectivités publiques assimilables aux communes puisqu'elles n'ont gardé comme attributions que la gestion des biens bourgeoisiaux et l'octroi de la bourgeoisie. Il n'y a pas la faculté de prélever l'impôt: en fait, c'est du patrimoine financier. Pour bénéficier de l'exonération des droits de mutation, l'acquisition doit porter sur un immeuble directement affecté à des fins publiques. Cela signifie que l'immeuble lui-même, et non pas seulement son rendement, doit être utilisé par le propriétaire lui-même à des fins publiques. On ne voit donc guère l'intérêt de placer les bourgeoisies au même rang que les communes puisqu'elles ne font que gérer un parc immobilier (l'affectation des revenus indirects à des fins publiques) et qu'il est peu probable qu'elles acquièrent un immeuble qu'elles affecteraient elles-mêmes à des fins publiques. Dès lors, comme les bourgeoisies ne devraient pas pouvoir bénéficier d'une exonération plus large, autant laisser l'article comme indiqué.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de ne pas accepter cet amendement.

de Weck Antoinette *(PLR/FDP, FV).* J'aimerais corriger ce que vient de dire M. le commissaire sur un point: dans le cas de la Caisse des Scholarques et de la Fondation Moosbrugger, il faut savoir que ce sont des capitaux, ce sont des fonds qui servent à donner des bourses; pour des bourgeois d'accord, mais des bourgeois qui peuvent habiter dans tout le canton. Je tiens donc à dire qu'ils n'ont aucun bien immobilier, et qu'il serait donc tout à fait injuste de faire couler les bourgeoisies à cet article en raison de ces deux Chambres : elles ne seront en effet jamais soumises aux droits de mutation puisqu'elles ne sont propriétaires d'aucun bien. Par contre, toutes les autres propriétés de la Bourgeoisie de Fribourg, elles, poursuivent des biens d'intérêt public qui n'ont rien à voir avec un établissement de droit public tel que je l'ai déjà expliqué précédemment. Merci.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à Mme la Députée de Weck qui a confirmé ce que j'ai dit; parce que j'ai dit "selon mes informations" et vous avez confirmé ce que j'ai dit.

> Au vote, la proposition de la Commission opposée à la version du Conseil d'Etat est acceptée par 84 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 84*.

Ont voté non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 11*.

Se sont abstenus:

Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP). *Total: 2*.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 9 al. 1, let. e et f1

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* Zu Alinea f1 möchte ich bemerken: Hier handelt es sich um eine Änderung, die vor allem in Einklang mit der Rechtsprechung des Kantonsgerichts steht.

Es ist eine sogenannte Familienfördermassnahme. Einzelne Kommissionsmitglieder waren unzufrieden, dass nur für Familienwohnungen eine Ausnahme gemacht werden soll. Die meisten Mitglieder waren jedoch mit dieser Änderung, die Sinn macht, einverstanden. Sie macht es ein bisschen komplizierter, aber sie macht Sinn.

Godel Georges, Directeur des finances. C'est simplement une adaptation de la jurisprudence du Tribunal cantonal.

Art. 16a

Godel Georges, Directeur des finances. Il s'agit du changement de système que j'ai cité tout à l'heure pour les gravières, à savoir la taxe au m^3 prélevée.

> Adopté.

Art. 24 al. 2, 3 et 4

> Adopté.

Art. 30 al. 2a

> Adopté.

Art. 60 al. 3

> Adopté.

Art. 67

> Adopté.

Art. 67a

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 158 al. 3

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG)

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Excusez-moi d'intervenir à nouveau, mais je voulais juste corriger l'un ou l'autre élément. Je ne conteste pas, Monsieur le commissaire, l'imposition des places de parc. Vous citez un lotissement, sauf erreur de 50 places à 40 000 frs, et donc plusieurs millions de francs qui échapperaient à l'impôt: comme je l'ai dit, je ne le conteste plus, j'accepte le principe de l'imposition de droits d'usage de places de parc et j'invite naturellement tous les notaires à l'intégrer de façon formelle dans les actes.

Par contre, je suis d'accord avec vous Monsieur le Conseiller d'Etat: les propriétaires payent un petit peu trop de taxes. Mais je ne remets pas en question le niveau des droits de mutation. Honnêtement, on doit boucler les budgets et je ne remets donc pas en question le taux d'imposition.

Je reviens sur le problème d'application de l'imposition des droits d'usage sur les terrasses, les balcons ou les locaux annexes: je trouve que ça va dans une mauvaise direction, raison pour laquelle je tente ma chance en demandant qu'on revote une deuxième fois sur mon amendement pour des questions pratiques et d'applicabilité.

Thalmann-Bolz Katharina *(UDC/SVP, LA).* Ich habe nichts beizufügen.

Ich habe bereits in der Eintretensdebatte gesagt: Es sollte eine Gleichbehandlung vorgenommen werden können, und die Kommission war überzeugt, dass nicht nur Parkplätze von Nutzungsrechten betroffen sind, sondern ebenfalls Terrassen, Balkone und Nebenräume - nur, dass wir eben die Nebenräume nicht noch gesondert aufzählen.

Deshalb bitte ich Sie, das Projet bis der Kommission respektive das Resultat der ersten Lesung zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. Je constate que nous avons peu de divergences avec M. le Député Brodard. La problématique est l'égalité et l'équité de traitement. Je comprends bien lorsque que vous dites qu'il ne faut pas compliquer, mais c'est la pratique qui nous démontre qu'il nous faut une équité, une égalité fiscale. Je pense que c'est vraiment important, et je vous demande donc de confirmer votre vote de la première lecture.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition du député Brodard opposée à la proposition de la commission est rejetée par 49 voix contre 48. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 48*.

Ont voté non:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 49*.

Se sont abstenus:

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP). *Total: 2*.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 95*.

A voté non:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 1*.

—

Loi 2020-DFIN-5
Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Rapporteur-e:	**Brodard Claude** *(PLR/FDP, SC)*
Représentant-e du gouvernement:	**Godel Georges, Directeur des finances**
Rapport/message:	**03.02.2020** *(BGC octobre 2020, p. 3487)*
Préavis de la commission:	**02.09.2020** *(BGC octobre 2020, p. 3524)*

Entrée en matière

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* La loi qui nous est soumise vise à adapter notre loi sur les impôts cantonaux directs sur plusieurs objets: il y a tout d'abord une refonte importante de l'imposition à la source; il y a ensuite la mise en oeuvre de différentes motions adoptées au niveau cantonal, acceptées par notre Parlement, et visant une diminution de la charge fiscale des personnes physiques. La révision de l'imposition à la source est une adaptation au droit fédéral: elle vise à éliminer les inégalités de traitement de sourciers et de personnes soumises à l'impôt ordinaire et permet de garantir le respect des obligations internationales de la Suisse.

S'agissant de la diminution de la charge fiscale pour les particuliers, cette loi met en oeuvre la diminution de l'impôt sur la fortune - au niveau des barêmes -, un abattement du taux sur les titres non cotés, les déductions pour frais de garde et les déductions pour personnes à revenu modeste. Ces modifications concrétisent tout ou partie des motions Bapst-Robert, Waeber-Peiry, Dafflon-Defferrard et Brodard-Gobet. Les incidences financières de ces mesures sont estimées à 33,3 millions de frs pour l'Etat et environ 30 millions de frs pour les communes et paroisses. Je précise toutefois que le Conseil d'Etat a tenu compte de ces mesures dans le budget 2021 élaboré et présenté récemment à la presse. Vous le savez probablement, ce budget reste bénéficiaire et conforme à la Constitution.

Il faut relever encore que la modification du coefficient cantonal fera l'objet d'une loi séparée et que les adaptations de déduction des primes d'assurance maladie sont de la compétence du Conseil d'Etat. On ne traitera donc pas ces deux objets aujourd'hui. De l'avis du Conseil d'Etat, le maintien de la mise en oeuvre de ces modifications légales vise aussi à relancer le pouvoir d'achat des Fribourgeoises et Fribourgeois. Cela contribuerait donc à relancer l'économie touchée par la pandémie.

Je cite encore mes liens d'intérêts: je suis coauteur de la motion ayant demandé l'augmentation de la déduction pour frais de garde et revenus modestes et je suis propriétaire des actions non cotées de ma société fiduciaire.

La Commission de finances et de gestion, nommée commission parlementaire, a examiné cette loi le 2 septembre 2020, malgré le fait que certains membres auraient souhaité reporter son traitement en même temps que le plan de relance, estimant qu'il s'agissait d'un complément à ce dernier. Je vous informe que l'entrée en matière n'a par contre pas été combattue. Pendant les débats, des amendements ont été déposés, soit pour combattre les baisses de taux pour l'imposition sur la fortune, soit pour diminuer davantage la charge fiscale ou enfin pour différer l'entrée en matière de cette loi. Aucun amendement n'a trouvé de majorité, et c'est pourquoi, en ma qualité de Président de la commission, je vous recommande d'entrer en matière et de soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Je remercie M. Georges Godel, Conseiller d'Etat, et M. Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions, pour leur collaboration et leur assistance durant cette séance. Merci pour votre attention.

Godel Georges, Directeur des finances. Le projet de loi dont vous débattez aujourd'hui vise tout d'abord à rendre le droit cantonal conforme aux modifications apportées dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) visant une refonte importante de l'imposition à la source. Ces modifications étaient rendues nécessaires par les décisions du Tribunal fédéral, qui a considéré que les personnes imposées à la source doivent, à certaines conditions, être traitées commes des personnes imposées de manière ordinaire. Le système des corrections de barême est remplacé par un système de taxation ordinaire ultérieure. La personne imposée à la source qui demande cette modification sera chaque année astreinte à remplir une déclaration d'impôt. L'impôt perçu à la source sera ainsi en quelque sorte considéré comme un acompte. La révision poursuit également un but d'harmonisation des différentes pratiques fiscales cantonales. Elle met aussi en oeuvre différentes motions adoptées au niveau cantonal, qui demandaient des diminutions de la charge fiscale des personnes physiques. Dans les grandes lignes, les mesures suivantes sont intégrées au projet:

- Tout d'abord, l'augmentation de la déduction pour frais de garde par enfant: le Conseil d'Etat propose de la faire passer de 6 000 à 10 100 frs; elle sera ainsi alignée sur le montant déductible au niveau fédéral.

- Ensuite, l'augmentation pour contribuable modeste, actif célibataire sans enfant: elle passe de 2 500 frs pour un revenu de 12 000 frs à 4 000 frs pour un revenu de 20 000 frs; la déduction reste ici dégressive.

- Au niveau de l'impôt sur la fortune: on y introduit un barême par tranche de fortune imposable avec une réduction du taux maximum de 0,33 à 0,29. J'en profite pour rappeler qu'aujourd'hui, Fribourg fait office de lanterne rouge - le dernier des derniers dans ce domaine - en comparaison intercantonale.

- Enfin, la révision introduit également une réduction de 40% du taux d'impôt sur la fortune pour les titres non cotés, comme demandé par la motion Bapst-Robert.

En plus de ces mesures, le Conseil d'Etat a décidé de dégeler partiellement, à hauteur d'environ 10%, les déductions pour les primes d'assurance maladie.

Il a en outre adopté un message qui propose d'abaisser à 98% le coefficient cantonal d'impôt sur le revenu pour la période fiscale 2021. Ce dernier sera traité lors de la session de novembre.

Par souci d'exhaustivité, je rappelerai que ces deux mesures entraîneront des baisses de recettes de l'ordre de 26,8 millions de frs pour le canton et de 9,7 millions de frs pour les communes et paroisses. Le coefficient, vous le savez mais je me permets d'insister, n'a pas d'effet sur les communes, au contraire du dégel partiel des déductions pour les primes de l'assurance maladie. Je répète que c'est une décision du Conseil d'Etat.

Même si le projet législatif a débuté avant la crise du COVID-19, l'ensemble de ces mesures fait partie intégrante de la stratégie du Conseil d'Etat en vue de soutenir les acteurs de l'économie cantonale et la population fribourgeoise face aux incidences de cette crise. Même si les mesures fiscales doivent être distinguées du plan de relance au sens strict du terme, le Conseil d'Etat estime qu'elles constituent le meilleur plan de relance possible dans la mesure où les baisses fiscales permettent d'en faire bénéficier l'ensemble de la population et pas uniquement certains secteurs économiques. Comme la question a été soulevée en séance de commission, je précise ici que le plan de relance que le Grand Conseil a adopté cette semaine est financé par les fonds pour 50 millions de frs. Le solde - c'est-à-dire ce que vous avez augmenté - devra être introduit dans le budget 2022.

S'agissant des mesures fiscales, elles induiront, comme je l'ai dit, un coût de l'ordre de 48 millions de francs pour 2021 et 60 millions dès 2022, en tenant compte de l'abattement sur les titres non cotés. Ce coût a été pris en compte dans le budget 2021 qui est équilibré. Il sera débattu lors la session de novembre.

Si l'Etat peut aujourd'hui se permettre de prendre ces mesures fiscales, c'est aussi grâce à la fortune qui a été affectée ces dernières années. C'est le moment d'utiliser ces fonds afin de retrouver la confiance et de relancer la consommation.

Permettez-moi aussi d'anticiper - par rapport à ce que j'ai entendu - sur les interventions qui ne manqueront pas de s'inviter au débat au sujet de l'impact des mesures sur les communes: lorsque le Conseil d'Etat a dû traiter les différentes motions demandant toutes une baisse de la charge fiscale, il était conscient de l'impact de la mise en oeuvre sur les communes; c'est la raison pour laquelle il a proposé de toucher au coefficient d'impôt, qui impacte uniquement le canton à hauteur de 16 millions de francs. Vu l'éventail des mesures demandées, le Conseil d'Etat a proposé le paquet de mesures qui lui paraissait le plus équilibré, en tenant compte des nécessités d'agir. La mesure qui coûtera le plus aux communes est le dégel partiel de la prime d'assurance maladie, qui ne fait pas partie du projet discuté ce matin. Or, cette mesure est plébiscitée par les députés depuis 2017. Je rappelle aussi que les baisses fiscales ont été largement approuvées par le Grand Conseil en décembre dernier alors même que les communes y sont très bien représentées.

Aujourd'hui, il faut faire attention à ne pas toucher le système fiscal dans son ensemble. En effet durant la consultation, il y a eu des velléités de limiter la portée des mesures fiscales au seul canton. C'est là un jeu très dangereux dont il ne faut pas sous-estimer l'impact. En procédant ainsi, on désharmoniserait complètement la base d'imposition au niveau cantonal, ce qui mettrait à mal la péréquation financière et les fusions de communes, et complexifierait encore plus le système fiscal. Les communes pourraient être amenées à mettre en place leur propre déclaration d'impôt et devoir toutes percevoir seules leurs impôts directs. Aujourd'hui, grâce à la base d'imposition identique, des synergies avec le Service cantonal des contributions sont possibles et aussi importantes. Ce ne serait plus possible avec un changement de système, et je rappelle qu'on avait répondu en 2012 à une intervention de M. le député Rudy Vonlanthen dans ce sens.

Avec ces considérations, je vous demande d'entrer en matière et d'approuver le projet tel que présenté.

Moussa Elias *(PS/SP, FV).* Après un examen attentif de ce projet, le groupe socialiste vous propose le renvoi partiel de cette loi. En effet, nous ne remettons nullement en question la partie liée à l'adaptation de la législation cantonale aux exigences du cadre légal fédéral, soit le volet lié à l'imposition à la source qui touche les articles 71 et suivants de cette loi. Par contre, comme nous l'avons déjà relevé mardi après-midi dans le cadre du débat d'entrée en matière sur le plan d'annonce des mesures structurelles et d'économies du canton de Fribourg, les baisses d'impôts prévues sont toutes sauf les bienvenues, même si ces baisses découlent des motions acceptées par le Grand Conseil.

Permettez-moi une fois de ne pas être très créatif et de reprendre des arguments développés par des personnalités bien plus illustres que ma petite personne. Il importe de mettre en exergue le contexte de ces motions. Habituellement proposées en fin de législature, elles tiennent compte de la santé financière de l'Etat et de la conjoncture. La situation a vacillé et nécessite dès lors une reconsidération, selon les déclarations du comité du club de communes. Le groupe socialiste se rallie pleinement à ces considérations, tout comme à celles du Conseil d'Etat d'ailleurs, qui évoque à la page 2 du présent message, je cite: "Les finances publiques seront en effet mises à l'épreuve durant les prochaines années. Les perspectives ont en effet été revues sensiblement à la baisse, en particulier en raison de la contraction de l'activité économique. Si l'Etat peut s'appuyer temporairement sur des moyens financiers épargnés durant les dernières années, l'évolution attendue parle en faveur d'une grande vigileance afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat". L'Etat admet, comme toute personne de bon sens d'ailleurs, que la crise sanitaire va frapper les finances publiques des communes par une forte réduction des recettes fiscales et en même temps, tout le monde s'attend - et cela à juste titre - à ce que l'Etat et les communes mettent les moyens nécessaires à

disposition, non seulement pour affronter cette crise sans précédent, mais également pour maintenir, et selon notre conviction politique, pour renforcer toutes les autres prestations étatiques en faveur de la population fribourgeoise.

Pour le groupe socialiste, il est tout simplement irresponsable de mettre en oeuvre des motions demandant de baisser les impôts qui ont été votées par beau temps alors que nous nous trouvons au milieu d'une tempête. Par conséquent, et comme déjà dit dans l'introduction, notre groupe demande le renvoi au Conseil d'Etat des modifications qui touchent les articles 34, 36, 61 et 62, soit tous les articles qui mettent en oeuvre des motions visant à baisser les impôts. Nous demandons au Conseil d'Etat qu'il revienne devant le Grand Conseil avec ces modifications une fois que les conséquences financières et économiques de la crise COVID-19 seront connues, soit pas avant 2022. Nous demandons par ce renvoi également une adaptation sensible du barême pour l'impôt sur la fortune, le projet actuel permettant des déductions beaucoup trop importantes.

Nous vous invitons dès lors à soutenir cette demande de renvoi partiel. Je vous remercie pour votre attention.

Butty Dominique *(PDC/CVP, GL).* Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est d'être comme vous un contribuable. La Commission des finances et de gestion s'est penchée sur ce projet de loi issu de débats parlementaires. La baisse fiscale est un projet ancien qui trouve enfin son aboutissement. Si la consultation s'est déroulée dans un environnement stable et naturellement sans COVID, le projet de modification de loi n'a rien perdu de sa pertinence. La baisse fiscale est également un élément du plan de relance et s'y ajoute sans en faire partie. De plus, dans l'optique des prochaines votations sur le système de prévoyance des employés de l'Etat, cette nouvelle loi apparaît comme une égalisation des efforts. En effet, cela prévoit une ponction de plusieurs millions dans les caisses de l'Etat au bénéfice des fonctionnaires, et un adoucissement du fardeau fiscal trouve dans ce cadre sa plus grande légitimité et sa plus grande équité.

Si l'Etat peut se permettre une diminution de recettes, toutes mesures comprises, de plus de 60 millions de frs, c'est grâce à la fortune qui a été affectée ces dernières années. Rappelons que sur le podium des impositions fiscales, le canton de Fribourg est actuellement médaillé d'or. M. le commissaire du Gouvernement a dit que nous étions lanterne rouge, moi je trouve que dans les plus mauvais, on est au sommet du podium.

Le groupe démocrate-chrétien vous propose d'entrer en matière sur ce projet de loi et ensuite de l'accepter dans la version originale du Conseil d'Etat.

Nous profitons de rappeler que la part de l'impôt à la source est une mesure rendue nécessaire par les décisions du Tribunal fédéral. Le seul souci résiduel consiste dans les pertes de plusieurs millions pour les communes ainsi que pour les paroisses, surtout affectées par le dégel partiel pour l'assurance maladie. Seul le coefficient a été touché. Mais je laisserai, courageusement, les représentants communaux en débattre.

Peiry Stéphane *(UDC/SVP, FV).* Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs et accepte l'entrée en matière de ce projet. Nous n'allons pas nous étendre sur la réforme de l'imposition à la source qui provient finalement d'une décision du Tribunal fédéral, qui interprète de plus en plus l'accord sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse. Cette réforme de l'imposition à la source a également le mérite de viser une uniformisation du calcul au niveau suisse, ce qui est une bonne chose, notamment pour les entreprises employant du personnel imposé à la source dans plusieurs cantons.

Concernant plus spécifiquement les modifications de la loi pour les Fribourgeois, le groupe de l'Union démocratique du centre salue le relèvement de la déduction pour frais de garde qui, s'il est adopté tel quel à 10 100 frs, sera harmonisé avec la loi sur l'impôt fédéral direct. Je rappelle qu'il y a moins d'un mois, le peuple suisse et le peuple fribourgeois ont refusé l'augmentation de ces frais de garde. Nous saluons également la déduction pour contribuables modestes ainsi que l'augmentation de déductions sur la fortune avec une progression des taux qui aplanit les effets de seuil.

L'impôt sur la fortune à Fribourg, faut-il le rappeler, est l'un des plus élevés de Suisse, et ses corrections, certes modestes, se faisaient attendre depuis deux ans et demi, date de l'acceptation de la motion par le Grand Conseil. Le seul bémol que nous faisons est en lien avec l'abattement du taux d'impôt sur les titres non cotés. Nous ne contestons pas le taux d'abattement en question, mais nous ne comprenons pas le report de cette mesure au 1er janvier 2022. Ce report est d'autant plus préjudiciable que cette mesure pouvait pleinement s'inscrire dans l'objectif de relance de l'économie fribourgeoise. M. le commissaire vient de le dire, ce projet est le meilleur plan de relance. Il faut savoir que la valeur imposable des titres non cotés des entreprises bénéficiaires est très élevée, à cause d'un calcul de forte capitalisation des bénéfices réalisés durant les derniers exercices comptables. Cette méthode est définie par la Conférence suisse des impôts. C'est très technique, mais il faut savoir aussi que dans certains cas, les entrepreneurs sont parfois contraints de retirer un dividende de leur entreprise pour faire face à l'impôt sur la fortune. Et comme chacun le sait, tout dividende retiré d'une entreprise n'est par définition pas réinvesti dans l'entreprise en question. Cette mesure, si elle entrait en vigueur au 1er janvier 2021, aurait probablement plus d'impact sur la relance de l'économie fribourgeoise que bon nombre d'autres mesures que nous avons votées comme un seul homme mardi passé dans le cadre du plan de relance.

Par conséquent je déposerai un amendement au chapitre 4 pour supprimer l'exception prévue dans le projet initial pour l'article 62 al. 3.

Avec ces considérations, je vous invite, à l'instar du groupe de l'Union démocratique du centre, à refuser le renvoi et à entrer en matière sur ce projet de loi.

Gobet Nadine *(PLR/FDP, GR).* Le groupe PLR a pris connaissance des modifications proposées au sujet des impôts cantonaux directs. D'une part, il s'agit de procéder à des adaptations liées à la modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui concernent l'impôt à la source. D'autre part, le Conseil d'Etat propose de mettre en œuvre différentes motions demandant des baisses fiscales et prises en considération par le Grand Conseil. Le dégel de la déduction pour les primes d'assurance maladie et la baisse du coefficient d'impôt ne sont traités dans cette loi, vu que le Conseil d'Etat présentera ces mesures au Grand Conseil dans le cadre du budget 2021. Précisons d'emblée que les mesures dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2021 sont d'ores et déjà prises en considération dans le budget 2021. Nous tenons à faire part de notre satisfaction car, avec l'ensemble des baisses fiscales proposées, le Conseil d'Etat a respecté ses engagements en faveur des personnes physiques, en concrétisant ce qu'ont accepté les députés au Grand Conseil en décembre 2019.

Face à la crise actuelle, l'ensemble de ces baisses fiscales doit être considéré comme un signal fort adressé à la population et aux entreprises. Après les mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat en mars et en juin, le plan de relance accepté mardi, c'est une sorte de plan de relance bis de 60 millions de frs en faveur de la population que le PLR vous invite à accepter aujourd'hui, car il permet d'augmenter le pouvoir d'achat de l'ensemble des Fribourgeois et renforcer la consommation, ce qui est parfaitement cohérent avec les efforts de relance. Pour faire face à tous ces engagements, il faut reconnaître que c'est une chance d'avoir un canton qui jouit d'une bonne situation financière, ce qui nous permet de traverser la crise avec une certaine marge de manœuvre. La prudence de ces dernières années a porté ses fruits et doit être saluée. La rigueur avec laquelle le Conseil d'Etat a géré les finances ces dernières années est aujourd'hui un atout incontestable qui lui a permis de proposer un plan de relance, ainsi que des baisses fiscales pour les personnes physiques.

Enfin rappelons encore que lors de la réforme de la fiscalité des entreprises ainsi qu'au moment des discussions sur les montants à prélever dans la fortune de l'Etat pour compenser les effets de la réforme de la Caisse de pension pour le personnel de l'Etat, le Conseil d'Etat avait annoncé que les personnes physiques qui ont largement contribué à la bonne santé financière de notre canton par le biais des impôts payés auraient droit à des baisses fiscales. Aujourd'hui, c'est chose faite, le Conseil d'Etat a respecté ses promesses qui font partie d'un tout et c'est pour cette raison que le groupe PLR entrera en matière et acceptera l'ensemble des baisses fiscales proposées.

Je vous informe que j'ai déposé un amendement concernant l'art. 34 qui traite du montant maximal admis pour les déductions qui concernent les frais de garde effectifs payés par les parents pour leurs enfants à des tiers.

Perler Urs *(VCG/MLG, SE).* Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat in Schmitten und bin dort für die Finanzen verantwortlich.

Gegenwärtig erstellen wir das Budget unserer Gemeinde, die aufgrund der Unternehmenssteuerreform Mindereinnahmen von 1 Million Franken zu verkraften hat und mit der heute diskutierten Vorlage noch einmal mit zirka 300 000 Franken Mindereinnahmen auskommen muss, was es um einiges schwieriger macht, ein ausgeglichenes Budget zu präsentieren.

Ich gebe zu bedenken, dass die Einnahmen aus den Steuern der natürlichen Personen die einzigen als stabil zu bezeichnenden Einkünfte der Gemeinde sind und dass diese durch die Unsicherheit mit der Steuerreform, mit den wirtschaftlichen Folgen der Krise, noch unsicherer werden.

Ich äussere mich im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Wir halten die steuerliche Entlastung der Steuerpflichtigen für kontraproduktiv, wenn daraufhin die Gemeindesteuern erhöht oder Dienstleistungen der Gemeinden gestrichen werden müssen - dies umso mehr, als allen klar ist, dass die öffentlichen Finanzen auf eine harte Probe gestellt werden. Es wird meiner Meinung nach schwierig sein, dies dem Freiburger Volk zu erklären.

Unsere Fraktion unterstützt einzig die Anpassung an das Bundesrecht sowie die Änderung bei der Quellensteuer. Die anderen Massnahmen, namentlich die Senkung des Vermögensteuertarifs und die Herabsetzung des Steuersatzes für nicht kotierte Wertschriften, lehnen wir ab.

Eine weitere Bemerkung: In der Diskussion hört man immer wieder das Argument, dass der tiefere Steuersatz die Kaufkraft erhöht. Soll die Wirtschaft über Massnahmen zur Stärkung der Kaufkraft stabilisiert werden, ist es entscheidend, dass das zusätzliche Einkommen auch tatsächlich ausgegeben wird. Wenn die zusätzliche Kaufkraft gespart wird, ist die Massnahme wirkungslos.

Das Sparverhalten ist allerdings nach Einkommensklassen verschieden. Tiefe Einkommen sparen viel weniger als hohe Einkommen. Sie brauchen das Geld und können kaum etwas auf die hohe Kante legen. Es zeigt sich klar, dass Massnahmen zur Stärkung der Kaufkraft umso wirksamer sind, je mehr die tieferen und mittleren Einkommen davon profitieren. Wenn diese Mehrgelder erhalten, werden sie diese ausgeben.

Dieses Argument trifft in der vorliegenden Botschaft zwar für den Abzug für Steuerpflichtige in bescheidenen Verhältnissen oder für den Kinderbetreuungskostenabzug zu. Leider macht dies aber nur einen kleinen Teil der Steuersenkung aus. Der grosse Teil ist reserviert für Einsparungen für Personen mit einem hohen Vermögen und diese werden ihre Steuerersparnisse auf dem Konto belassen und nicht in den Konsum stecken.

In den letzten Jahren haben viele Kantone die Steuern gesenkt. Sie wollten im sogenannten Steuerwettbewerb unbedingt mithalten und überboten sich gegenseitig mit Anpassungen nach unten. Das Resultat dieser Politik ist, dass viele dieser Kantone heute Defizite verzeichnen und Sparprogramme beschlossen haben.

Der Kanton Freiburg hat zum Glück - auch dank der umsichtigen Politik unseres Staatsrates - da nicht mitgemacht und ist daher auch nicht in eine finanzielle Sackgasse geraten. Im Gegenteil haben wir nun die Mittel für ein antizyklisches Wiederankurbelungspaket. Umso bedauerlicher ist es, dass der Staatsrat den Versuchungen verschiedener Motionen zur Steuersenkung aus dem Rat erlegen ist.

Es ist nicht an der Zeit, Steuern zu senken, zumal die Steuerrabatte nur möglich sind, weil die Reserven aufgebraucht werden. In diesem Sinne lehnt die Fraktion Mitte-Links-Grün die Vorlage mit Ausnahme des Teiles, der mit der Anpassung an das Bundesrecht einhergeht, ab.

Morand Jacques *(PLR/FDP, GR).* Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une grande commune, membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et également du comité du Club des communes du Grand Conseil.

L'Association des communes fribourgeoises et le Club des communes du Grand Conseil relèvent les considérations politiques des baisses fiscales proposées découlant particulièrement de la mise en oeuvre de différentes motions. Il importe de mettre en exergue le contexte de ces motions. Habituellement proposées en fin de législature, elles tiennent compte de la santé financière de l'Etat et de la conjoncture. La situation a vacillé et nécessite dès lors une reconsidération. Inédite est le terme utilisé pour qualifier cette période extraordinaire, alors il s'agit de trouver des solutions inédites également. La pertinence des baisses fiscales est claire. La mise en oeuvre doit être en cohérence avec les diverses mesures prises par l'Etat pour soutenir les Fribourgeoises et les Fribourgeois ainsi que l'économie directement touchée par la crise. Cette reconsidération impacte toutes les collectivités publiques, à savoir aussi et principalement les communes. Les finances communales doivent aussi compter avec la réforme fiscale nouvellement en vigueur, qui va avoir un impact encore plus fort sur les communes. Sans considérer les effets de cette réforme, l'ensemble des modifications légales annoncent, sur la base du rapport explicatif, des baisses de recettes fiscales communales de l'ordre de 30 millions de francs.

C'est donc pour ces raisons que l'ACF et le Club des communes demandent à ce que les propositions touchent le coefficient fiscal et respectent la marge de manoeuvre des communes.

J'apporte ici des arguments complémentaires. Je n'en citerai que quatre:

- Les structures des recettes cantonales ne sont pas comparables avec celles des communes: les impôts communaux représentent en moyenne 70% des recettes communales, tandis que les impôts cantonaux correspondent à environ 40% des recettes cantonales. Les effets d'une baisse d'impôts sont donc beaucoup plus impactants pour les communes.

- L'Etat a plus d'un milliard de fortune dans laquelle il peut puiser, tandis que les communes, elles, ont plus d'un milliard de dettes cumulées.

- Les recettes des personnes physiques sont les seules recettes des communes réputées comme stables. Les recettes fiscales des personnes morales peuvent varier fortement d'année en année.

- Si les baisses fiscales pour les personnes physiques ménagent les contribuables, il serait contreproductif que les baisses fiscales décidées par le Grand Conseil nécessitent des augmentations d'impôts communaux et entraînent une suppression des prestations communales.

Mesdames et Messieurs, les solutions sont difficiles à trouver en l'état pour corriger cette inégalité en fonction des disproportions de la fiscalité entre le canton et les communes. Il faudra remettre l'ouvrage sur le métier et nous reviendrons probablement avec un outil parlementaire pour corriger une fois pour toutes cette inégalité fiscale récurente entre le canton et les communes.

Schnyder Erika *(PS/SP, SC).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique d'une autre grosse commune, un peu moins moins grosse que celle de mon prédecesseur mais grosse tout de même.

J'ai souvent eu l'occasion de le dire devant cette assemblée: à chaque fois que le Conseil d'Etat prend des mesures fiscales, il ignore complètement la situation des communes. Nous avons subi de plein fouet les effets du projet fiscal 17 (PF17) en constatant que ceux-ci se traduisent par des pertes assez importantes au niveau des recettes des personnes morales des communes, en particulier des communes qui ont le bonheur - ou le malheur c'est selon - d'avoir énormément de personnes morales sur leur territoire. Maintenant, et là je me reconnais parfaitement dans tout ce qui a été dit tout à l'heure par mon collègue syndic de la ville de Bulle, avec les mesures qui nous sont proposées, nous allons encore devoir subir des diminutions des recettes. La situation devient assez grave parce que d'un côté, on baisse les impôts au niveau cantonal et d'un autre côté, on devra augmenter au niveau communal. Il n'y a vraiment plus aucune logique dans cette opération.

C'est pour cette raison que je vous demanderai le renvoi partiel en soutenant la proposition de mon collègue Elias Moussa. Je vous remercie.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Je tiens à remercier infiniment toutes les personnes qui se sont exprimées. C'est un débat intéressant qui touche autant les individus que le canton, les communes et les paroisses, et donc un projet qui est impactant.

Je prends note de la position du parti socialiste qui demande un renvoi partiel du projet, étant d'accord avec les adaptations en liens avec l'impôt à la source, mais par contre combattant vigoureusement les baisses fiscales pour les personnes physiques.

S'agissant des groupes parlementaires PDC, UDC et PLR, je prends note des éléments suivants: le Conseil d'Etat respecte ses engagements, respecte le paquet fiscal qui a été voté à l'époque et le met en oeuvre comme il s'était engagé à le faire dans un souci de relance de l'économie et en faveur des personnes. Comparativement à l'effort que les Fribourgeois devront faire par rapport à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, je pense qu'il est important de le souligner.

M. le Député Moussa a parlé de tempête, de doutes sur le futur: effectivement, on ne connaît pas aujourd'hui l'état de notre tissu économique en 2022-2023, ni les performances futures de nos entreprises. Mais je relève tout de même la cohérence du Conseil d'Etat, qui boucle quand même l'exercice 2021 de façon bénéficiaire en ayant mis en oeuvre un plan de relance grâce à la rigueur de ses finances publiques. Cela a été précisé sauf erreur par Mme la Députée Gobet. Je crois donc que M. Godel et les autres membres du Conseil d'Etat tiennent la route, maintiennent le cap, et à titre personnel, je trouve que c'est bien.

Je prends note aussi de la position de l'ACG relayée par M. le Député Perler, qui mentionne la baisse de la fiscalité des personnes morales dans sa commune également, et c'est un fait. Je ne sais pas quelles entreprises sont implantées dans votre commune, M. Perler, mais pour avoir une baisse aussi importante, ça devait être une grande entreprise ou plusieurs grandes entreprises. On peut contester les baisses aux personnes physiques, mais il s'agit quand même d'une aide aux individus, non pas d'une aide uniquement en faveur des actionnaires ou en faveur des gens qui payent un impôt sur la fortune, puisque les mesures traitées aujourd'hui concernent aussi le coefficient cantonal et le dégel de la déduction pour l'assurance maladie. Ca touche tout le monde, quels que soient les revenus, et je crois qu'il est important de signaler que ça va aider toute la population fribourgeoise. Donc pour moi, c'est plutôt une bonne chose.

Par rapport aux communes, vous avez tout à fait raison,Monsieur Morand: les structures du bilan des communes sont totalement différentes de celles du canton. Vous parliez de 70% dans les communes par rapport à 40% au canton: je n'ai pas vérifié ces chiffres, mais je vous fais absolument confiance. C'est vrai qu'une baisse fiscale cantonale impactera les communes de façon plus importante.

Je relève aussi, d'une façon générale, que par le passé, certaines charges communales ont été reprises par le canton: par exemple en matière scolaire, lorsque l'on a voté la nouvelle loi scolaire. On doit aussi tenir compte d'un certain équilibre, et je me mets là aussi à la place du Conseil d'Etat: pour répondre à Mme la Députée Schnyder, nous évoluons dans un environnement général, où tous les cantons font des réformes de la fiscalité des entreprises. Le canton de Fribourg ne peut décemment pas rester seul et maintenir des taux d'impôts pour les entreprises le faisant perdre toute compétitivité. Je crois donc que nous devons regarder cela de façon plus globale. Et concernant la position des communes, je crois qu'elles ont tout le temps été consultées, également au niveau de la CFG, et les débats se sont toujours déroulés dans la sénénité. Voilà ce que je voulais dire.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous demande d'accepter l'entrée en matière et de refuser la demande de renvoi partiel exprimée par le groupe socialiste et sauf erreur par l'ACG (je ne sais pas si l'ACG demande formellement le renvoi ou s'ils vont refuser le projet au vote final). Je vous propose donc d'entrer en matière.

Godel Georges, Directeur des finances. A mon tour de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus. J'ai écouté avec attention tous les propos. On voit qu'il y a différents points de vue, notamment celui de M. le Député Moussa qui, au nom de son groupe, conteste l'entrée en vigueur et demande le renvoi partiel. Au nom du Conseil d'Etat je vous propose de ne pas accepter ce renvoi partiel pour différentes raisons. Tout d'abord, je l'ai dit à l'entrée en matière et d'autres l'ont également répété, je pense que la baisse fiscale est le meilleur plan de relance possible. Je peux vous donner l'exemple du plan de relance d'un autre canton suisse alémanique: Zoug, sauf erreur (mais je n'ai pas fait les dernières vérifications), a fait une baisse fiscale sur trois ans.

De plus, vous avez cité la grande vigileance mentionnée dans le message: je vous l'assure, vous pouvez compter sur moi et sur ma vigileance. C'est la preuve de la méthode du Gouvernement pour maîtriser les finances publiques. Si Fribourg est sorti premier de classe en 2019, cela montre que le Gouvernement a su démontrer qu'il maîtrise ses charges. Comment faire pour avoir de bonnes finances ? Eh bien il ne faut pas dépenser ce que l'on n'a pas. et quand tout va bien, il faut essayer de mettre un coussin de côté. Je pense qu'il y en a qui savent le faire, je crois que le Conseil d'Etat a su le faire, et aujourd'hui, comme nous l'a dit Mme la Députée Nadine Gobet, ça porte ses fruits et ça nous aide à passer un cap difficile, et j'insiste là-dessus, sans toucher aux prestations. Le budget que vous devrez voter en novembre comporte une augmentation des charges de 1,8%, on améliore donc toujours les prestations malgré la crise et ce budget reste équilibré. On a réussi parce qu'on a une bonne situation: on peut puiser dans la fortune pour investir, investir davantage, et c'est ça l'important.

Bien sûr, le COVID-19 est passé par là et nous en sommes bien conscients. Pour les communes également, mais encore une fois, la peur est mauvaise conseillère. Il faut continuer à investir, il faut continuer à maintenir la confiance des citoyennes et citoyens.

Je vous parle maintenant de la réforme fiscale: tout ce que nous avons dit lors de la réforme fiscale sera respecté, je peux vous l'assurer, et vous le verrez aux comptes 2020 présentés l'année prochaine. Evidemment, le COVID est passé par là, mais malgré cela, tout sera bien respecté.

J'en viens maintenant aux communes par rapport à ce projet, et aux déclarations de Monsieur le Député Perler, de la commune de Schmitten. Je suis bien conscient qu'il y a des communes plus touchées que d'autres. On le savait, sur la base de statistiques. Mais il faut du temps pour corriger cette situation, car certaines corrections viendront par le biais de la péréquation intercommunale. Nous avons le même système au niveau de la Confédération: Fribourg est gagnant pour 2021 parce qu'on a une année 2014 qui est tombée et une année 2017 qui a été prise en compte, il y a toujours ce décalage. Donc pour déterminer le montant de la péréquation 2021, ce sont les comptes des années 2015, 2016 et 2017 qui font foi. Pour vous, M. Perler, c'est quasiment le même problème. Tout s'équilibre par après, dans les grandes lignes cela doit s'équilibrer. Et puis, toujours au niveau des communes, M. le syndic de Bulle a affirmé que les impôts communaux représentent en moyenne 70% des recettes communales. J'ai aussi vérifié et suis en mesure de vous dire, Monsieur le Député (je vous montrerai les chiffres), que ce n'est pas 70%. C'est bien de citer des chiffres, c'est encore mieux de les prouver. Ce que je peux encore vous dire, c'est que sur un franc payé à l'Etat, la moyenne des communes fribourgeoises est à 75 centimes. Lorsque l'on a fait le projet fiscal, c'était 73,5 et on a arrondi à 75. Il y a bien sûr des communes qui sont à 60 et quelques-unes, comme la mienne, à 87. Pensez peut-être une fois à déménager à Villars-sur-Glâne, mais je ne sais pas si ça vaut la peine car il faudra voir le nombre d'années que ça tiendra. Tout ça simplement pour dire qu'il y a des différences entre communes et c'est normal, comme entre cantons.

Mais j'aimerais vous citer un élément que j'ai vu ce matin: selon une analyse du Crédit suisse publiée ces derniers jours - vous l'avez peut-être vue -, Fribourg, grâce à la réforme fiscale, s'est améiloré de 5 rangs, pour atteindre le 18e rang, alors que l'on était presque les derniers, comme pour la fortune. Et puis, lorsque je regarde l'imposition des personnes physiques, je constate que nous sommes dans les plus mauvais, dans les plus mauvais. Je pense que c'est important aussi pour le développement économique. Dans le domaine du développement économique - et je vous parle en connaissance de cause -, lorsque des entreprises viennent, la fiscalité n'est pas le seul critère; pour moi, le meilleur atout est la capacité de mettre du terrain à disposition. Mais ensuite, il y a l'impôt sur les personnes morales qui entre en ligne de compte: pour parler souvent avec des chefs d'entreprise, je vous affirme que les cadres ne veulent pas venir à Fribourg pour la simple et bonne raison que la charge fiscale est élevée. J'entends cela à chaque fois qu'on rencontre des entreprises qui souhaitent s'implanter à Fribourg ou qui discutent de rester ou pas à Fribourg: ça c'est une réalité économique.

Je suis contre la compétition entre les cantons mais je suis pour trouver un juste milieu, et ce juste milieu, c'est le moment de le faire. Lors des débats sur la réforme fiscale, nous avions dit qu'il était exclu de proposer une baisse pour les personnes physiques tant qu'on n'avait pas fait la réforme fiscale. Aujourd'hui, on constate que ce que nous avons dit tient la route, malgré le COVID, et c'est aussi le moment de faire quelque chose pour les personnes physiques. Que diraient nos contribuables fribourgeois si on ne donne rien à ces personnes physiques alors que l'on donne 300 millions à la fonction publique ? Soyons réalistes ! C'est important de donner quelque chose à tout le monde. Si on n'en avait pas les moyens, j'aurais bien sûr un autre discours, mais aujourd'hui, on peut le faire, je peux vous assurer qu'on peut le faire, c'est important.

Enfin, M. le Député Perler a également parlé de la baisse fiscale, du fait que tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité. Mais évidemment, quand les revenus montent, avec la progression, ceux qui gagnent beaucoup payent plus. Evidemment, si on diminue le coefficient, les hauts revenus seront plus touchés que les bas revenus, mais tout le monde sera touché, et en cela, le Gouvernement a aussi tenu compte de la catégorie de contribuables les plus mal lotis. C'est dans le projet, ça ne coûte pas énormément mais on en a tenu compte, et c'est important.

Encore un dernier élément qui me tient à coeur, qui tient à coeur au Gouvernement: ce qui touche le plus les communes, les familles, c'est l'assurance maladie, et non pas le sujet du débat de ce matin. Donc, prenez en compte cet élément, j'insiste là-dessus.

Je vous demande de refuser la proposition de renvoi partiel, mais encore une fois d'accepter le projet tel que proposé.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Renvoi partiel

Moussa Elias *(PS/SP, FV).* Nous demandons un renvoi au Conseil d'Etat pour qu'il revienne avec la modification des articles 34, 36, 61 et 62 seulement lorsque les conséquences financières et économiques de la crise COVID seront connues, à savoir pas avant 2022, et également pour qu'il adapte sensiblement le barême pour l'impôt sur la fortune vu que les déductions du projet actuel sont trop importantes à nos yeux.

Kolly Nicolas *(UDC/SVP, SC).* J'aimerais juste clarifier un peu cette procédure parce que la notion de renvoi partiel est assez nouvelle. Pour moi, soit on renvoie totalement et on examine les articles concernés par la demande de renvoi, soit on entre en matière. Je vois mal comment on peut mettre en oeuvre un renvoi partiel.

Godel Georges, Directeur des finances. M. le Député Moussa a dit tout à l'heure qu'il demande le renvoi pour exiger de chiffrer les coûts du COVID. J'aimerais juste rappeler que nous les avons chiffrés, nous l'avons dit en conférence de presse: nous avions annoncé 548 millions jusqu'en 2022, y compris les baisses fiscales, et nous avons démontré que nous sommes capables de tenir la route avec cette évaluation, ceci en liens avec la fortune à disposition.

> Au vote, la demande de renvoi partiel est refusée par 62 voix contre 36. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 36*.

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice

(GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 62*.

Première lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 34 al. 3 (modifié)

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* L'article 34 alinéa 3 modifie la déduction pour frais de garde pour enfants, qui passe de 6000 à 10 100 frs, soit une déduction identique à celle de l'impôt fédéral direct.

Gobet Nadine *(PLR/FDP, GR).* Avec mon collègue Claude Brodard, nous avions déposé en 2019 une motion avec plusieurs propositions de mesures concernant l'allègement de la charge fiscale pour la classe moyenne et les familles. La seule retenue par le Conseil d'Etat est celle dont on parle maintenant, à savoir le montant maximal qu'un parent peut déduire pour les frais effectifs qu'il paie à des tiers pour la garde de ses enfants. Aujourd'hui, le montant proposé par le Conseil d'Etat est de 10 100 frs, ce qui correspond au montant maximal pour l'impôt fédéral direct. Or, nous avons voté le 27 septembre pour une augmentation de ce montant à 25 000 frs. Vous le savez, un refus est sorti des urnes, mais nous devons interpréter ce refus non pas comme une opposition à l'augmentation des déductions des frais de garde, mais bien à cause de la déduction forfaitaire par enfant qui augmentait quand même de manière significative les pertes fiscales pour la Confédération, ce qui était jugé inacceptable par certains.

Néanmoins, nous restons totalement convaincus qu'à l'échelle cantonale, l'augmentation des déductions fiscales pour les frais effectifs que les parents paient à des tiers est une mesure bienvenue pour les familles et que c'est une partie de la réponse contre la menace de pénurie de main d'œuvre qualifiée. En effet, dans le monde du travail, on estime, selon certaines études, qu'il manquera en Suisse quelque 500 000 personnes qualifiées d'ici 2030. Or, un moyen de recruter du personnel qualifié, c'est de mieux intégrer les femmes sur le marché du travail. Pour cela, il faut renforcer l'attrait du travail pour ces personnes qui sont bien formées et qui souvent quittent leur emploi lorsqu'elles ont des enfants. 60 % des femmes travaillent à temps partiel, et d'après les statistiques de l'OFS, bon nombre d'entre elles souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Mais pour cela, il faut que l'activité lucrative reste attractive financièrement, avec des offres suffisantes pour la garde des enfants et des prix abordables. Dans ce sens, nous estimons que la limite maximale de 10 100 frs est trop basse: si l'on prend l'exemple d'une famille qui paie une journée de placement à plein tarif, c'est-à-dire sans bénéficier de subventions communales, avec le montant proposé de 10 100 frs, on ne couvre même pas les charges effectives qui sont de l'ordre de 11 000 frs. Nous proposons donc de doubler le montant actuel, soit de passer de 6000 frs à 12 000 frs. Pourquoi 12 000 frs? C'est moins de la moitié du montant proposé au niveau fédéral (25 000 frs), mais c'est tout de même le double du montant actuel au niveau cantonal. Les coûts de cet amendement nous semblent supportables, car cette mesure a un faible impact sur les finances cantonales: pour une augmentation de la déduction de 6000 à 10 100 frs, le Conseil d'Etat a évalué ces coûts supplémentaires à 500 000 frs, sur les 60 millions de baisses fiscales. Vous l'aurez compris, en acceptant cet amendement, le coût supplémentaire devrait être ainsi d'un peu plus de 200 000 frs. Pour terminer, avec 12 000 frs, Fribourg resterait bien loin derrière le canton de Genève, qui a une limite à 25 000 frs, ou le canton de Neuchâtel, avec une limite à 20 400 frs, ces deux cantons ayant déjà revu à la hausse leurs déductions. Mais Fribourg resterait tout de même le troisième canton le plus généreux sur les six cantons romands.

Mesdames, Messieurs, en acceptant cet amendement, nous pouvons donner un signal fort aux familles, et notamment à celles qui ne bénéficient pas de subventions et qui doivent pouvoir déduire les frais effectifs qu'elles ont pour l'acquisition de leurs revenus. La limite maximale que nous proposons est supportable et raisonnable par rapport aux coûts supplémentaires qu'elle implique. Le groupe libéral radical acceptera dans la très grande majorité cet amendement.

Piller Benoît *(PS/SP, SC).* Permettez-moi de compléter les propos de ma collègue Mme la Députée Gobet: si l'on passe aujourd'hui d'une déduction des frais de 6000 à 12 000 frs, ceci permet de déduire pratiquement l'entier des frais pour les bas revenus, compte tenu de la progressivité des tarifs des crèches. Certes, les déductions profitent davantage aux hauts revenus, on le sait bien. Donc, dans un monde idéal, il faudrait introduire une déduction dégressive. Mais on est encore bien loin de ce monde idéal et on se consolera en se disant que cet amendement est un petit pas pour s'en rapprocher.

Au nom du groupe socialiste, je vous propose d'accepter cet amendement.

Aebischer Susanne *(PDC/CVP, LA).* Je n'ai plus aucun lien d'intérêts avec ce sujet. Je remercie ma collègue députée Nadine Gobet pour ses explications très complètes. Je vous invite à suivre cet amendement.

J'aimerais juste souligner que les personnes avec un bas revenu ont déjà un grand avantage grâce aux subventions qu'elles obtiennent de la part des communes. Si on fait le calcul de journées entières de frais de garde - disons qu'un enfant est gardé pendant trois jours pour le montant qui est souvent complet de 120 frs -, on arrive, si on prend 48 semaines par année, à des frais de 17 000 frs. Et là on ne parle pas des situations avec deux ou trois enfants. Cela pour vous montrer qu'augmenter ce montant pour les gens qui ne profitent pas d'autres subventions, c'est vraiment un pas dans la bonne direction.

Je remercie les auteurs de cet amendement et je vous prie de le soutenir afin de donner un signe aux gens qui ne profitent pas encore ou qui n'ont pas déjà des subventions communales.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Lors de nos travaux en commission, il y a eu un amendement qui visait également à porter le montant de la déduction à 12 000 frs, mais il était lié à une dégressivité de la déduction en fonction des revenus des parents ou des couples. En raison de certaines explications objectives du service cantonal, cet amendement avait été refusé, justement à cause de cette dégressivité.

Maintenant, si je prends ma casquette de président de la CFG, je constate qu'en cas d'acceptation de cet amendement, l'impact sur les finances de l'Etat serait de l'ordre de 200 000 à 250 000 frs, ce qui nous mettrait encore presque à zéro au niveau du budget 2021. Donc, on le respecterait, mais les calculs devraient être affinés dans le cadre de notre examen du budget. On resterait à mon avis juste au niveau d'un budget respectant la Constitution, donc l'équilibre.

A titre personnel, je suis favorable à des mesures qui vont vers un renforcement du statut des femmes dans les entreprises et les collectivités. Ici, ce serait des frais d'acquisition et donc, à titre personnel, je vais accepter cet amendement mais, au nom de la commission, je vous demande de le rejeter.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser cet amendement, mais je ne me fais aucune illusion bien évidemment. Cependant, permettez-moi quand même de donner une explication. J'aime bien dire qu'il faut aider les familles, mais je vais simplement vous donner quelques chiffres: dans le cadre du traitement de ces différentes motions, le Conseil d'Etat avait fait preuve de transparence en indiquant que l'augmentation proposée coûterait 560 000 frs, car seul un très petit nombre de personnes auraient pu profiter de la mesure. Aujourd'hui, ce n'est que 1,1 % des contribuables, soit 2067 contribuables, qui font valoir la déduction maximale à l'impôt fédéral direct. Quand on dit qu'on veut aider les familles... Cela signifie donc que les autres contribuables supportent des charges moins importantes pour la garde de leurs enfants. Maintenant, à vous de décider.

> Au vote, la proposition des député-e-s Gobet et Piller opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat est acceptée par 78 voix contre 19. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 78*.

Ont voté non:

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 19*.

Se sont abstenus:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 3*.

> Modifié selon la proposition des député-e-s Gobet et Piller.

Art. 36 al. 2

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Cet article augmente la déduction pour contribuables à revenus modestes, maximum de 4000 frs contre 2500 frs dans la loi actuelle.

> Adopté.

Art. 61 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Cet article est modifié pour augmenter les franchises de déduction de l'impôt sur la fortune: 105 000 frs pour les couples mariés contre 70 000 frs actuellement, et 55 000 frs au lieu de 35 000 frs pour les personnes seules.

> Adopté.

Art. 62 al. 1 (abrogé), al. 1a (nouveau), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau)

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Cet article précise les barèmes d'impôt sur la fortune. Le taux maximal baisse et passe à 2,9 o/oo contre 3,3 o/oo actuellement dès une fortune imposable de 1,2 million frs. A l'alinéa 3, il est prévu un abattement sur le taux affairant aux titres non cotés - une réduction de 40 % -, pour tenir compte des très fortes valeurs des titres non cotés, ce qui a été très justement exprimé par M. le Député Stéphane Peiry dans l'entrée en matière.

Piller Benoît *(PS/SP, SC).* Je n'ai évidemment aucun lien d'intérêts avec ces courbes d'impôt sur la fortune. J'aimerais répéter ici que diminuer les rentrées fiscales en période de crise est juste irresponsable. Faire croire que ces cadeaux fiscaux, au demeurant concoctés avant la crise, vont aider à relancer l'économie, c'est un leurre. Expliquez-moi, Monsieur le Commissaire: comment un millionnaire va-t-il faire pour relancer l'économie avec les quelques centaines de francs qu'il va économiser sur sa facture d'impôts? Si l'on veut relancer l'économie, il faut donner de l'argent à ceux qui en ont besoin. Mais par contre, toutes ces déductions, tous ces montants mis bout à bout nous donnent 15,5 millions frs de manque à gagner pour le canton et, par effet de symétrie, privent les communes de 12,4 millions. C'est donc une mesure qui manque sa cible et qu'il nous faut corriger aujourd'hui, en gardant le statu quo et la table actuelle.

Mon amendement est un petit peu compliqué à lire parce qu'il faut abroger ce qui est abrogé et supprimer ce qui a été rajouté, pour revenir à la version initiale.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* M. le Député Piller souhaite revenir aux taux d'imposition de l'impôt sur la fortune qui sont actuellement dans la loi. Je crois qu'il ne remet pas en question l'abattement pour les titres non cotés, ce qui est une bonne chose. Tout ce que je peux répondre, c'est que sous l'angle de la comparaison intercantonale, on n'est pas bons, mais je crois que cela a déjà été relevé par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel.

Au nom de la commission, je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Godel Georges, Directeur des finances. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, et le président de la commission l'a également mentionné: nous sommes la lanterne rouge en matière d'impôt sur la fortune, et M. le Député Piller me pose la question de savoir ce que les quelques centaines de francs économisés par les contribuables concernés vont changer.

Je vous réponds de la manières suivante, Monsieur le Député: j'aimerais bien qu'il y ait chez nous beaucoup plus de gens riches, de millionnaires, parce qu'on pourrait amoindrir la facture fiscale de l'ensemble des contribuables. Faisons en sorte de ne pas rester les derniers de classe dans le domaine de la fortune, parce que - et je l'ai cité tout à l'heure -, dans l'enquête du Crédit Suisse sur l'imposition des personnes physiques et sur l'attrait fiscal, on n'avait que des moins, alors que sur l'imposition des personnes morales, on n'avait qu'un plus. Il sied de relever que pour les gens qui viennent s'établir chez

nous, il n'y a pas seulement l'impôt sur le revenu, mais aussi l'impôt sur la fortune qui entre en ligne de compte, ceci pour l'attractivité de notre canton.

Par conséquent, encore une fois, je vous demande de refuser cet amendement.

> Au vote, la proposition du député Piller opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat est refusée par 61 voix contre 36. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 36*.

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 61*.

Se sont abstenus:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 2*.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 71 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté.

Art. 72 al. 2, al. 3 (abrogé)

> Adopté.

Art. 73 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (nouveau), al. 5 (nouveau)

> Adopté.

Art. 73a (nouveau)

> Adopté.

Art. 73b (nouveau)

> Adopté.

Art. 73c (nouveau)

> Adopté.

Art. 74

> Adopté.

Art. 75

> Adopté.

Art. 76 al. 1, al. 2 (modifié), al. 4 (modifié)

> Adopté.

Art. 77

> Adopté.

Art. 78

> Adopté.

Intitulé de section après Art. 78 (modifié)

> Adopté.

Art. 79

> Adopté.

Art. 80 al. 1 (modifié), al. 2 (nouveau)

> Adopté.

Art. 81 al. 3 (modifié)

> Adopté.

Art. 82 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 85

> Adopté.

Art. 87 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé), al. 3 (nouveau)

> Adopté.

Art. 87a (nouveau)

> Adopté.

Art. 87b (nouveau)

> Adopté.

Art. 88 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté.

Art. 89

> Adopté.

Art. 170a (nouveau)

> Adopté.

Art. 170b (nouveau)

> Adopté.

Art. 171 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau)

> Adopté.

Art. 172 al. 3 (nouveau)

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* La loi est soumise au référendum législatif et entre en vigueur le 1er janvier 2021, sauf l'article 62 alinéa 3, donc la diminution de l'impôt sur les titres non cotés, qui entre en vigueur au 1er janvier 2022 selon la loi actuellement présentée par le Conseil d'Etat.

Moussa Elias *(PS/SP, FV).* Au nom du groupe socialiste, je présente l'amendement suivant:

"La présente loi est soumise au référendum législatif et n'est pas soumise au référendum financier. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2021, à l'exception des articles 34 alinéa 3, 36 alinéa 2, 61 alinéas 1 et 2 et 62 alinéas 1a, 2 et 3 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023."

En effet, vous avez devant vous cette solution inédite, appelée de ses voeux par le comité du Club des communes et rappelée également dans le débat d'entrée en matière par M. le Syndic de la commune de Bulle.

Le présent amendement vise donc une chose: tout simplement d'atténuer le choc. Nous avons évidemment pris acte que la majorité de notre Conseil n'a pas souhaité renvoyer la baisse d'impôts, malgré l'incertitude. Dont acte. Toutefois, avec cet amendement, nous vous proposons de repousser de deux ans l'entrée en vigueur de ces baisses d'impôts, soit au 1er janvier 2023. Il s'agit là donc d'une solution inédite qui permettrait une planification financière plus sereine, tant au niveau cantonal que communal, et de lisser dans le temps les effets des baisses fiscales du présent projet, de la réforme fiscale des entreprises déjà votée et de la crise sanitaire qui ne sera sans doute pas terminée l'année prochaine et dont les conséquences fiscales se feront sentir également en 2022.

Peut-être, pour corriger ce qui a été dit par M. le Commissaire dans le débat d'entrée en matière, notre idée ici n'est donc pas de chiffrer les prévisions de l'Etat au niveau des pertes liées à la fiscalité, mais vraiment de connaître effectivement les conséquences fiscales (donc pas la planification).

Merci de soutenir cet amendement, qui permet notamment aux communes de planifier plus sereinement le processus budgétaire des années à venir et le plan financier.

Peiry Stéphane *(UDC/SVP, FV).* En préambule, je précise que je n'ai aucun lien d'intérêts avec mon amendement. Les actions de ma fiduciaire appartiennent à notre propre fonds de prévoyance.

Nous avons passé cette session à évoquer la crise économique qui arrive devant nous - et qui est même déjà là -, et à parler de plans de relance. On espère tous évidemment qu'en 2022, ce fichu virus COVID 19 sera derrière nous, mais la crise économique, c'est maintenant et pour ces prochains mois. Comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, la problématique de l'abattement du taux sur les titres non cotés touche directement les entrepreneurs, qui diminuent le bénéfice, qui retirent des dividendes de leur bénéfice, pour éviter un impôt trop élevé sur la fortune. Or, c'est justement maintenant, ces prochains mois, qu'il est nécessaire que les entreprises qui font encore du bénéfice puissent le garder dans leur entreprise pour investir, pour engager des apprentis et du personnel. Donc, d'un point de vue de relance de l'économie fribourgeoise, je ne comprends pas l'exception prévue à l'article 62, à savoir le report de l'abattement des titres non cotés au 1er janvier 2022. C'est pourquoi, dans mon amendement, je vous propose de supprimer cette exception. Evidemment, si cet amendement est accepté, on va me signaler que cela aura un impact budgétaire important à partir du budget 2021. Mais pour ma part, j'ai remarqué que, mardi passé, peu d'entre nous, mis à part le Commissaire du Gouvernement évidemment, ont tenu compte des conséquences budgétaires sur des crédits complémentaires que nous avons votés.

C'est pour ça que je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, à accepter mon amendement.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* Sauf erreur de ma part, au niveau de la Commission, il n'y a pas eu de demandes de report ou d'anticipation, puisqu'on a les deux cas de figure: on a ici une demande de report au 1er janvier 2023 ainsi qu'une demande d'anticipation pour une des mesures au 1er janvier 2021.

Par rapport à l'amendement Moussa, qui met également en exergue la problématique de l'impôt sur les personnes morales, je peux dire qu'on est en cours. De plus, je relève qu'il y a eu quand même, lors de cette réforme, des montants prévus pour les cas de rigueur, ce qui permettait justement d'atténuer les chocs.

Par rapport à l'amendement de M. Peiry, je serais directement concerné. J'en profiterais, puisque je suis détenteur de mes propres actions. Le point positif de l'amendement est que toutes les modifications entreraient en vigueur au même moment, à savoir au 1er janvier 2021. Le point négatif, et vous l'avez relevé vous-même M. Peiry, c'est qu'il y aurait un impact sur le budget de l'ordre de 12 millions.

Au niveau de la Commission de finances et de gestion, je dois vous proposer de refuser ces deux amendements.

Godel Georges, Directeur des finances. Evidemment, au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de refuser les deux amendements.

Tout d'abord, M. le Député Moussa propose une entrée en vigueur en 2023. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer un petit peu les coûts. Evidemment, il faudra attendre quelques années pour connaître les conséquences de la crise, parce que le résultat des impôts arrive avec le décalage que vous connaissez. Je pense que c'est aujourd'hui que le politique doit montrer aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois un signe par rapport à la pandémie, qu'il doit créer la confiance pour que la consommation continue ou reprenne. Je pense que c'est important. Si vous ne faites pas ce geste aujourd'hui, que va-t-il se passer? La peur que les gens ressentent les poussera à économiser plutôt qu'à consommer, et je pense que c'est vraiment à l'envers du bon sens.

Monsieur le Député Peiry, votre proposition est louable et je vous remercie pour vos propos par rapport à ma mise en garde de l'autre jour. Mais cette mise en garde vaut également pour votre amendement d'aujourd'hui, car le budget ne sera pas équilibré si vous l'acceptez. Ce n'est pas possible, car si le budget n'est pas équilibré, nous devrons toucher au coefficient, et vous le savez. Ce serait notre seule marge de manoeuvre. Je ne vous dis pas qu'il ne faut pas voter cet amendement, mais je propose plutôt au Député Peiry de le retirer, car il est contre-productif. Evidemment, tout le monde aimerait mettre tout en oeuvre d'un coup, mais on avait aussi annoncé, quand on avait répondu aux différentes motions, qu'on le ferait par étapes, jusqu'en 2023 sauf erreur de ma part. Et là, on a avancé.

Par conséquent, je vous propose de suivre les propositions du Gouvernement et de ne pas soutenir la proposition de M. le Député Peiry.

Moussa Elias *(PS/SP, FV).* Je maintiens mon amendement. Je me permets juste de corriger les propos de M. le Rapporteur de la Commission: cet amendement avait déjà été déposé en CFG, mais malheureusement, on n'avait pas trouvé de majorité non plus dans la Commission.

Peiry Stéphane *(UDC/SVP, FV).* Je maintiens mon amendement parce qu'il y a une autre solution, M. le Commissaire: plutôt que de compenser avec une augmentation du coefficient, c'est de dissoudre une partie des réserves et des provisions. Vous en avez fait pour 117 millions dans le budget, donc selon les connaissances que j'ai sur les réserves et les provisions qui figurent encore au bilan de l'Etat, je pense qu'il y a encore un peu de marge de manoeuvre.

Godel Georges, Directeur des finances. Oui bien sûr, j'ai bien écouté M. le Député Peiry. Je vous réponds simplement que le budget n'est plus entre les mains du Conseil d'Etat, il est entre vos mains. C'est donc vous qui pouvez agir, et en vertu de la loi, vous ne pouvez pas approuver un projet qui n'est pas équilibré. La loi sur les finances est assez claire: si vous décidez d'augmenter des charges, il faut diminuer d'autres charges ailleurs. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Mais la loi ne prévoit pas d'aller puiser dans les fonds pour équilibrer le budget une fois qu'il est devant le Grand Conseil

> Au vote, la proposition du député Moussa opposée à la proposition du député Peiry est refusée par 57 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 38*.

Ont voté non:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 57*.

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 3*.

> Au vote, la proposition du député Peiry opposée à la version initiale du Conseil d'Etat est refusée par 79 voix contre 18. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 18*.

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/

CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 79*.

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 3*.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 64 voix contre 33. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP),

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 64*.

Ont voté non:

Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total: 33*.

—

Mandat 2020-GC-87
Hospitalisation et mesures sanitaires en faveur de résidents d'EMS atteints du COVID-19

Auteur-s:	**Schnyder Erika** *(PS/SP, SC)* **Repond Nicolas** *(PS/SP, GR)* **Krattinger-Jutzet Ursula** *(PS/SP, SE)* **Pythoud-Gaillard Chantal** *(PS/SP, GR)* **Hänni-Fischer Bernadette** *(PS/SP, LA)* **Rodriguez Rose-Marie** *(PS/SP, BR)* **Garghentini Python Giovanna** *(PS/SP, FV)* **Berset Christel** *(PS/SP, FV)* **Flechtner Olivier** *(PS/SP, SE)* **Berset Solange** *(PS/SP, SC)*
Représentant-e du gouvernement:	**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
Dépôt:	**27.05.2020** *(BGC mai 2020, p. 815)*
Développement:	**27.05.2020** *(BGC mai 2020, p. 815)*
Réponse du Conseil d'Etat:	**14.09.2020** *(BGC octobre 2020, p. 3695)*

Prise en considération

Schnyder Erika *(PS/SP, SC)*. Je déclare ici mes liens d'intérêts. Je suis syndique de Villars-sur-Glâne et également présidente de la fondation des Martinets, qui est donc un EMS lié à la commune de Villars-sur-Glâne.

Je tiens à préciser tout d'abord que je ne fais aucun grief à toutes les personnes qui jusqu'ici se sont impliquées avec beaucoup de détermination et d'engagement pour lutter contre cette crise du COVID. Je voudrais rappeler cependant que ce mandat a été déposé à une époque - au début du printemps - où la situation était particulièrement tendue, où l'on manquait de tout: de masques, de surblouses, de lunettes de protection, d'oxygène, et même de désinfectant. La situation dans les EMS était donc dramatique. Je dois dire que je tiens à lever mon chapeau pour remercier sincèrement toutes les personnes dans les EMS qui se sont dévouées sans compter pour renoncer à leurs vacances, pour faire des heures supplémentaires, pour remplacer des collègues malades ou en quarantaine préventive, pour lutter, dans la mesure de leurs possibilités, contre cet épouvantable fléau, de manière à maintenir les résidents dans des situations de soins les plus confortables possibles.

Si, à l'époque, nous avons déposé ce mandat, c'était précisément parce que la situation était devenue intenable, et on a vu par la suite que cette situation devait évoluer très négativement au début du mois de septembre avec tous les problèmes qu'ont connu certains EMS, comptant soudainement un nombre assez dramatique de cas de contamination.

Il est vrai que dans cette situation, dès que vous avez un cas dans un EMS, il est extrêmement difficile de contenir la personne dans sa chambre, et donc les contaminations se multiplient. A cette même époque, il faut dire aussi que l'hôpital avait pris des mesures extrêmes pour permettre des hospitalisations dans les meilleures conditions: on l'a vu notamment renvoyer des opérations non urgentes, extrapoler la maternité ailleurs, etc. Il s'est avéré par la suite que dans certains hôpitaux, et dans certaines situations, il n'y a pas eu le débordement que l'on craignait tellement, alors que précisément dans certains EMS,

la situation était dramatique puisqu'on ne pouvait même plus soigner correctement les résidents. Il fallait courir chercher des bouteilles d'oxygène tous les jours, ou même deux fois par jour, et cela dans des conditions assez difficiles, alors qu'il y avait de la place dans les hôpitaux et que, dans certaines unités, on se tournait même les pouces. Cela nous a été rapporté par nos collègues infirmiers.

Cela dit, la situation est un peu différente maintenant, mais il est vrai que ce mandat garde toute son actualité pour la raison suivante: nous vivons ces derniers jours une recrudescence des cas, une situation de crise sans précédent qui nous fait craindre l'arrivée de cette deuxième vague que tous nous prédisent. Dès lors, il faut être prêt. Mon mandat ne vise pas à imposer l'hospitalisation, loin de là, mais, dans certaines circonstances, on ne pourra malheureusement pas l'éviter. Même si les EMS ont pris certaines mesures, comme par exemple créer une unité spéciale dans une partie de leur établissement pour "parquer" les personnes malades, cela ne suffira peut-être pas.

J'ai noté avec grande satisfaction que le Conseil d'Etat ne propose pas un rejet pur et simple du mandat, mais prévoit lui aussi la mise sur pieds de mesures particulières et même d'une unité spéciale où on pourra effectivement hospitaliser si nécessaire les personnes atteintes. Je comprends parfaitement aussi que lorsqu'on va à l'hôpital, c'est pour se soigner, mais je rappelle que lorsqu'on est atteint du COVID, on est malade. On peut même être très gravement malade, et c'est particulièrement vrai pour des personnes fragilisées, des personnes âgées. Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir quand même pris en considération la situation spéciale et difficile dans ces établissements, d'avoir mis en place ces mesures qui, je l'espère, vont pouvoir fonctionner. J'espère ne pas avoir à vivre des situations compliquées. Par exemple, les Martinets, qui n'ont pas eu de cas en mars, en ont actuellement six dans une unité, que l'on a pu heureusement isoler. Je constate donc que la situation risque maintenant de devenir extrêmement tendue.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris en considération tous ces éléments et je peux d'ores et déjà me rallier à sa proposition de partager ce mandat, soit d'accepter la partie qui concerne la mise en place des mesures et de refuser l'hospitalisation immédiate. Je me réserve évidemment le fait de revenir si la situation devait se péjorer au point où il faudrait revenir en arrière.

Schumacher Jean-Daniel *(PLR/FDP, FV).* J'aimerais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir tout de même pris cet objet, compte tenu du programme chargé que nous avons ce matin.

C'est en tant que médecin, mais aussi en tant que médecin répondant d'un home, que je prends la parole.

Le groupe libéral-radical et moi saluons la prise de position du Conseil d'Etat qui va permettre des hospitalisations pour certains cas dans un site du HFR et la création de cette unité mobile.

Je voulais juste faire deux remarques. Une hospitalisation a d'abord une indication médicale avant tout. A cette indication médicale il faut associer le consentement du résident. L'expérience que j'ai faite face au COVID, c'est que, malgré trois cas confirmés et cinq autres probablement présents dans une unité sur cinq de notre institution, nous pouvons quand même travailler dans un home, et ceci si on a les moyens à disposition, tels que de l'oxygène, des médicaments, un personnel qui s'engage grandement à tous les étages. J'aimerais ici saluer le travail de tout le monde dans les homes, que ce soit les gens de l'animation, les infirmiers ou les gens qui s'occupent des nettoyages. C'est excellent que l'on puisse travailler de cette manière.

Les établissements médico-sociaux ne sont pas tous au même niveau. Il y a des situations où c'est absolument impossible d'isoler les gens et de faire un confinement. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de pouvoir diriger ces malades vers un centre où on puisse les prendre en charge dans l'idée de les protéger.

Pythoud-Gaillard Chantal *(PS/SP, GR).* Mon lien d'intérêts: je suis conseillère communale à Bulle et à ce titre, présidente des foyers de la ville de Bulle, dont la maison bourgeoisiale a d'ailleurs été assez touchée au mois de septembre.

Depuis le dépôt de ce mandat, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre pour soutenir les EMS afin de gérer au mieux les risques liés à la pandémie COVID-19. La constitution de l'équipe mobile et sa mise à disposition des EMS, de même que des plans de protection, le matériel et les conseils prodigués par les services du médecin cantonal sont tous bienvenus. Une grande partie des victimes de la pandémie dans notre canton sont les résidents EMS. Nous nous devons de protéger nos aînés fragilisés. Il est vrai que dans une grande majorité, les résidents ne souhaitent pas être déplacés en milieu hospitalier. Ce déplacement est souvent vécu comme très perturbant, avec la perte de leurs repères, de leurs habitudes, soignés par des inconnus. Leur désir doit être pris en considération. L'EMS reste cependant le milieu le plus à même de leur garantir une bonne qualité de vie. Cependant, dans des cas où l'infrastructure ne permet pas l'isolement des personnes positives, par exemple dans des chambres à deux lits, des salles de bain et des WC communs, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire pour éviter une flambée de cette contagion. Le manque de personnel est un problème majeur rencontré par les EMS contaminés. En effet, le cumul des employés testés positifs, de ceux en quarantaine et des personnes à risque restant à domicile, a laminé certaines équipes.

On peut saluer aussi le précieux soutien de la protection civile ainsi que la possibilité donnée par la DSAS d'engager sans délai du nouveau personnel. Mais, s'il est déjà difficile de trouver du personnel soignant en temps normal, vous pouvez imaginer

qu'il est encore plus difficile d'être attractif dans un contexte de contamination au COVID. Afin de pouvoir assurer une prise en charge correcte, l'hospitalisation de résidents peut s'avérer ici nécessaire. La création d'une unité COVID est attendue.

Avec ces remarques, j'accepte le fractionnement du présent mandat et vous invite à en faire de même.

Je profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble du personnel des EMS qui font preuve d'un engagement remarquable pour protéger et soigner nos aînés jour après jour, dans des conditions particulièrement difficiles depuis le mois de février.

Rey Benoît *(VCG/MLG, FV).* Je déclare mes liens d'intérêts: je n'en ai pas, si ce n'est d'avoir été proche ou proche aidant d'une personne en EMS qui est d'ailleurs décédée il y a un mois maintenant.

Ce COVID aura au moins eu un avantage, c'est de nous faire nous poser des questions fondamentales sur nos règles de vie sociale et notre rapport à l'existence. En l'occurrence, le mandat déposé oppose des règles de vie fondamentales malheureusement en contradiction: c'est d'une part le droit d'être soigné et d'être hospitalisé si l'on est malade, et d'autre part la possibilité de choisir de vivre la fin de sa vie à son domicile. Et le domicile, pour les personnes placées en EMS, c'est précisément cette institution, c'est le lieu auquel ils tiennent et où ils ont leurs proches. Ces deux tendances sont contradictoires, et c'est la raison pour laquelle ce projet de mandat a donné de nombreuses discussions au sein de notre groupe pour savoir quelle solution devait être privilégiée.

Je tiens à saluer la réponse du Conseil d'Etat. Je crois qu'il trouve, avec son fractionnement, une réponse intelligente à cette contradiction: d'une part, il ne ferme pas la porte à des hospitalisations quand cela est nécessaire, et de nombreuses raisons ont déjà été évoquées par nos préopinants sur cette nécessité; d'autre part, il accepte l'idée que l'EMS doit tout faire pour encadrer ses résidents malades dans leur environnement en créant cette unité COVID-19. Le fractionnement m'apparaît donc vraiment comme la solution qui règle le mieux les contradictions dont je parlais avant. C'est pour cette raison que je pense que, à titre personnel en tout cas, je peux accepter ce fractionnement et vous recommander de faire de même.

Bürdel Daniel *(PDC/CVP, SE).* Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat von Plaffeien, einer Gemeinde, die leider aktuell mit zahlreichen Fällen in Pflegeheimen ebenfalls stark von der Situation betroffen ist.

Das vorliegende Mandat verlangt, dass an Covid-19 erkrankte Pflegeheimbewohner optimal betreut und versorgt werden, aber auch, dass ein angesteckter Heimbewohner in eine speziell dafür geschaffene Betreuungsstruktur verlegt werden kann.

Die Covidkrise hat vor den Pflegeheimen nicht Halt gemacht. Die Heimbewohner gehören aufgrund ihres Alters aber auch aufgrund ihrer Vorerkrankungen zu den gefährdetsten Personengruppen. Insofern rechtfertigt sich das Anliegen der Initianten, diese Personen speziell zu schützen und das Mögliche zu unternehmen, damit in den Heimen keine Grossansteckungen erfolgen können.

Wir sind jedoch auch überzeugt, dass gerade die älteren und oftmals kranken Heimbewohner in den Zeiten totaler Abschottung speziell gelitten haben, in denen sie keine Besucher - nicht einmal engste Familienmitglieder - sehen durften. Diese Problematik der Vereinsamung und die schwierigen psychologischen Situationen dürfen nicht unterschätzt werden und müssen beim Ergreifen von Massnahmen zwingend berücksichtig werden.

Gerade in den letzten Lebensjahren ist der Kontakt zu Familie und Freunden zentral und es stellt sich für manch einen Heimbewohner wohl auch die Frage nach dem Sinn des Lebens, wenn kein Kontakt zur Aussenwelt mehr möglich ist. Diese Überlegungen müssen für den weiteren Verlauf der Covid-19-Pandemie berücksichtigt werden. Entsprechend sind sinnvolle und mögliche Anpassungen in den Schutzkonzepten für Pflegeheime vorzunehmen.

Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei unterstützt den Vorschlag des Staatsrates, eine spezielle Covid-19-Einheit zu schaffen, welche Pflegeheimen mit mehreren Erkrankten in einer Krisensituation nach Bedarf zur Verfügung steht. Eine Verlegung von Patienten macht nur Sinn, wenn eine Isolierung aufgrund der Gegebenheiten vor Ort nicht möglich ist und somit zusätzliche Schutzmassnahmen für die übrigen Heimbewohner ergriffen werden müssten.

Das Pflegeheimpersonal ist speziell für die Begleitung und Betreuung der älteren Heimbewohner geschult, womit eine Verlegung von erkrankten Personen in diesem Sinn keinen Sinn macht. Mit den genannten Massnahmen der Isolation und der zusätzlichen Unterstützung durch Covid-Spezialeinheiten sollten die nötigen und möglichen Vorsichtsmassnahmen somit eingeleitet sein.

Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei dankt an dieser Stelle allen bestens, die sich mit vollem Einsatz für die Betreuung der Heimbewohner während dieser Krisenzeit eingesetzt haben und dies auch in Zukunft weiter tun werden.

Unsere Fraktion wird die vom Staatsrat vorgeschlagene Aufteilung des Mandats unterstützen, welche einerseits die Hospitalisierung von Heimbewohnern ab Zeitpunkt der Diagnose ablehnt, anderseits die Schaffung einer Corona-Abteilung annimmt. In diesem Fall wäre auch zu prüfen, ob bei künftigen Grippewellen eine ähnliche Spezialeinheit in Betracht gezogen werden könnte.

Zosso Markus *(UDC/SVP, SE).* Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser, dass meine Mutter in einem Pflegeheim wohnt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Auftrag geprüft und diskutiert. Aktuell befinden wir uns in einer sehr kritischen Phase. Die täglich steigenden Zahlen sind alarmierend. Wir sind aber der Meinung, dass die Gesundheitskrise von unserem Kanton bis jetzt sehr gut gemeistert wurde. Wir haben auch vollstes Vertrauen in sämtliche Pflegeheimeinrichtungen und deren Führungen sowie in das Kantonsarztamt, das aus unserer Sicht rasche Entscheide treffen muss, die nicht immer leicht sind.

Ein extrem wichtiger, wenn nicht sogar der wichtigste Punkt sind in dieser Angelegenheit die Patientenverfügungen. Die Krise zeigt uns einmal mehr, wie wichtig und entscheidend diese Patientenverfügungen gerade in einer solchen Gesundheitskrise sind. Zudem ist das HFR immer unterstützend zur Seite und stellt Material und personelle Verstärkung in Notsituationen bereit und gewährleistet die Koordination und Schulung der Bezugspflegepersonen in den Pflegeheimen.

Wir sind auch der Meinung des Staatsrates, dass die Hospitalisierung eines an Covid-19 erkrankten Bewohnenden ein Sonderfall bleibt. Wie bis anhin kann und soll auch in Zukunft in Absprache mit dem Kantonsarzt eine Hospitalisierung möglich sein. Wir unterstützen auch die Prüfung der Schaffung einer kantonalen Abteilung und dass diese am HFR-Standort Billens eingerichtet würde.

Wir halten fest, dass Pflegeheime über sehr gut ausgebildetes Personal verfügen. Allgemein und insbesondere in Krisenzeiten sollte sich die Gesundheitsdirektion aber auch Gedanken machen über die Personaldotation in den Altersheimeinrichtungen. Das Personal läuft immer mehr am Limit, deshalb sollte in solchen Situationen kurzfristig mehr Personal zur Verfügung stehen. Deshalb unterstützen wir auch die Bildung eines Personaltools. Unterstützend besteht bereits eine modulare Einheit, welche die Pflegeheime bei der Umsetzung der Schutzkonzepte unterstützt. Die Einhaltung dieser Schutzkonzepte ist eminent wichtig. Wir stellen fest, dass die Weisungen immer wieder angepasst werden, was wir auch sehr unterstützen. Ich erlebe dies hautnah bei der Stiftung St. Wolfgang, weil meine Mutter in einem der Heime wohnt.

In dieser schwierigen Zeit leisten alle Institutionen hervorragende Arbeit, wofür wir allen Beteiligten herzlich danken.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt einstimmig den Antrag des Staatsrates, den Auftrag aufzuteilen.

Repond Nicolas *(PS/SP, GR).* Ce mandat, dont je suis cosignataire, nous rappelle que nous pouvons très rapidement être démunis, voire anéantis, par la maladie, par une épidémie telle que le COVID-19, que nous soyons du côté des soignants ou des malades. C'est vraiment ce qui s'est passé et se passe encore avec ce foutu COVID-19.

Je remercie ainsi l'ensemble du personnel des EMS et hospitalier pour tout leur engagement.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'ont déjà dit mes préopinants, mais je suis heureux d'enregistrer que le Conseil d'Etat prend en compte - ou a déjà mis en place - une grande partie des demandes de notre mandat déposé en mai dernier, entre autres par la mise en place d'une équipe mobile composée de spécialistes du domaine infirmier mise à disposition des EMS. Je le remercie également d'accepter la création de l'unité spéciale spécifique dévolue au COVID-19 pour y accueillir les personnes infectées. Ce point est en effet crucial car il permet de préserver les autres résidents et le personnel non infecté des EMS. Je soutiendrai donc les propositions telles que proposées par le Conseil d'Etat et vous remercie d'en faire de même.

J'ai terminé mon intervention sur ce mandat, mes chers collègues et députés. Le moment de dire au revoir et de me retirer de mon mandat de député est venu. Aussi, si toutes et tous vous m'aimez individuellement, que vous soyez président du Grand Conseil, conseillère ou conseiller d'Etat, député, membre du secrétariat, huissier, technicien, membre de la presse ou public, je tiens à vous remercier toutes et tous pour les excellents moments passés ensemble ainsi que pour les combats que nous avons menés ensemble, ou les uns contre les autres. Peu importe finalement, l'important étant d'être chacune et chacun soi-même et en ligne avec ses pensées pour atteindre un monde plus juste, plus solidaire, plus équitable, plus durable, selon ses convictions, pour que notre canton, notre Suisse et notre magnifique planète se portent au mieux pour les générations futures. La crise du COVID-19 nous le rappelle d'ailleurs très bien. Ces éléments ont toujours été mes convictions et mes buts, que ce soit en relation avec mes pensées ou que ce soit pour le bien commun. Soyez certains que, même si je ne serai plus sur les bancs ou les chaises du Grand Conseil, je continuerai également à suivre les débats, soit via la presse soit en assistant aux séances en tant que public ou même en tant que photographe si l'occasion se présente.

Pour terminer, je voudrais vous citer un texte que vous reconnaîtrez rapidement et qui m'a particulièrement touché et toujours motivé, aussi bien dans cette enceinte que dans ma vie de Fribourgeois en général: "Nous, peuple du canton de Fribourg, croyons en Dieu ou puisons nos valeurs à d'autres sources, conscients de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre notre diversité culturelle de la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, nous nous donnons la présente Constitution".

Chères et chers collègues député-es, chérissez notre constitution et pensez au magnifique texte de son préambule et à tous ses articles à chaque fois que vous modifiez une loi ou déposez un nouvel instrument parlementaire. Ce texte est magnifique et il le vaut bien. S'il le vaut bien, il faut s'y référer et s'en souvenir le plus souvent possible pour toutes les valeurs qu'il transmet au travers de notre constitution.

Madame la Présidente, chers collègues députés, chers toutes et tous, je vous remercie de votre attention et j'en ai terminé avec mon ultime intervention au Grand Conseil fribourgeois.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur du fractionnement de ce mandat. A mon tour, au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais remercie l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans nos EMS et qui font effectivement un travail extraordinaire, comme d'ailleurs, et j'aimerais le relever, l'ensemble des collaborateurs des institutions à risque et notamment les institutions pour les personnes en situation de handicap. C'est aussi une préoccupation que nous avons et nous les intégrons dans toutes les réflexions que nous faisons pour ce que nous appelons les institutions à risque.

Mesdames et Messieurs les Député-es, effectivement toutes les hospitalisations avec un projet thérapeutique sont possibles et ont toujours été possibles. Evidemment, lorsqu'une personne, qu'elle soit en EMS ou pas, a besoin de soins hospitaliers, elle peut être hospitalisée. Ce que nous avons prévu en plus, en accord avec le HFR, est que pour des résidents d'EMS atteints du COVID qui, par exemple, seraient logés dans des chambres à deux lits, ou lorsque des infrastructures posent un problème, il y a là aussi une possibilité d'hospitalisation. Ceci dit, pour les autres personnes, les autres résidents en EMS, les EMS sont des lieux de soins, et comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé, nous avons du personnel extrêmement bien formé, capable de donner ces soins. Nous n'avons plus de souci de matériel, l'ensemble du matériel est également à disposition pour pouvoir apporter ces soins.

Nous avons également pris effectivement toute une série de mesures, mais très rapidement déjà ce printemps avec des remplacements au premier jour de maladie et des dotations supplémentaires pour les malades atteints du COVID. Ce sont également entre autres des formations pour le personnel, notamment aux gestes barrières, des tuttos, un accompagnementt avec une équipe mobile composée d'infirmières, avec également des infirmières cliniciennes qui, dès qu'une situation apparaît, prennent contact avec l'EMS, se rendent également dans l'EMS lorsqu'il y a besoin d'un appui et de conseils, regardent avec les équipes de direction et de soins quelles sont les mesures à prendre. Le personnel peut également bénéficier de l'accompagnement d'un médecin, puisque durant cette période, nous avons, même pour les EMS qui n'avaient pas de médecin répondant, demandé qu'il y ait des médecins répondants pour l'ensemble des EMS du canton, prestation que nous finançons d'ailleurs. Ces mesures peuvent déjà être prises. Nous avons également été très sensibles à la question des visites: nous avons demandé à l'ensemble des EMS, et surtout ceux qui sont fortement touchés, de pouvoir permettre des accompagnements de fin de vie. C'est extrêmement important, comme l'a relevé M. le Député Rey, de pouvoir accompagner ces personnes. On sait qu'il y a eu beaucoup de souffrances dues à la privation de visites ce printemps. Nous essayons maintenant de pouvoir maintenir des visites avec des protections. Il faut aussi dire que l'on a constaté un certain relâchement de la part des proches cet été lorsqu'ils rendaient visites aux résidents: parfois, les masques tombaient, les distances se rapprochaient. Nous avons donc également rappelé à l'ensemble des proches concernés par une personne en EMS de se souvenir qu'ils ont une responsabilité et qu'ils doivent soit maintenir les distances, soit porter un masque, ce qui est extrêmement important.

En ce qui concerne la question de l'unité COVID, nous avons des possibilités d'en créer une, notamment sur le site de Billens. C'est en tout cas ce que nous sommes en train d'examiner. En parallèle, le Conseil d'Etat a accepté l'octroi de 8 équivalents plein-temps pour gérer cette unité. Nous sommes donc déjà en train de procéder à des engagements. L'idée est d'avoir cette équipe mobile à disposition de la coordinatrice des institutions à risque et de pouvoir déléguer ces personnes dans les EMS où des cas se déclarent dans un premier temps. Elle doit également pouvoir intervenir en renfort lorsque des collaborateurs d'EMS sont atteints du COVID ou mis en quarantaine, car nous savons, et nous l'avons vécu avec les situations des EMS de Siviriez et du Home bourgeoisial, que cela crée des tensions énormes en terme de personnel. Nous avons également trouvé des accords avec la Haute école de santé, nous avons également le renfort de la PC et nous avons entrepris différentes démarches pour pouvoir faire appel à du personnel pouvant se libérer le cas échéant. Nous avons également demandé au Réseau Santé de chercher des solutions à l'intérieur des réseaux, ce qui fonctionne extrêmement bien dans certains districts.

J'aimerais terminer en disant qu'effectivement, la question des directives anticipées est très importante: on ne peut pas simplement déplacer des résidents à l'hôpital ou dans une unité, ce sont quand même des procédures lourdes pour les personnes concernées, et nous allons tout faire, à chaque fois que cela sera possible, pour laisser ces personnes rester dans leur "maison" (puisque l'EMS devient leur lieu de vie lorsqu'ils y entrent) et pouvoir continuer à être encadrées par des personnes qu'elles connaissent et dans le milieu qu'elles connaissent. Ce sont les solutions les plus humaines et les plus importantes à mettre en place.

C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Présidente, que je vous invite à soutenir le fractionnement de ce mandat.

> Au vote, la proposition du Conseil d'Etat de fractionner le mandat est acceptée par 79 voix contre 2. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 79*.

Ont voté non:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 2*.

> Au vote, la partie concernant l'hospitalisation dès diagnostic des personnes résidant en EMS est refusée par 63 voix contre 10. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 10*.

Ont voté non:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP),

Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 63*.

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 7*.

> Au vote, la partie concernant la création d'une unité Covid-19 est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 79*.

Se sont abstenus:

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 2*.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Prises de congé

La Présidente. Premier des viennent-ensuite sur la liste électorale démocrate chrétienne du beau district de la Glâne, Pierre Décrind a rejoint ce Parlement en juin 2014. Il y évolue depuis en toute sobriété, n'encombrant pas les services de l'Etat d'instruments parlementaires. Si vous fouillez dans les archives, vous verrez que son instrument parlementaire favori est justement le mandat. Dernier en date: celui visant à récompenser le personnel de l'Etat engagé dans la crise que nous traversons. Le Député Décrind s'est en revanche investi dans moult commissions, notamment celles où il s'agissait d'étudier des projets immobiliers: crédit d'engagement pour la construction d'un bâtiment de recherches sur le site d'Agroscope, celui du 3ème CO de la Gruyère ou encore pour la rénovation de l'Hôtel cantonal. Sa prise de parole en plenum sur cet objet - il demandait s'il ne serait pas possible de remplacer les bancs par des chaises ou des fauteuils -, lui a d'ailleurs valu les

honneurs des "news piquantes" du Matin. Esprit rationnel et pragmatique, son attention à l'amélioration de la fonctionnalité et du confort de l'Hôtel cantonal connaissent - et je le sais - un écho plus que favorable auprès de ses collègues députés.

En février 2017, Pierre Décrind rejoint la Commission des routes et cours d'eau. Les qualités du Député Décrind sont nombreuses, mais ses collègues soulignent en premier et unanimement sa discrétion, sa collégialité et son profond respect envers les gens. Monsieur le Député, cher Pierre, au nom du Grand Conseil, je te remercie pour ton engagement tout au long de ces années. *(Applaudissements)*

Nous quitte également Nicolas Repond, mon camarade gruyérien Nicolas, qui abandonne son mandat après 13 années de Grand Conseil. C'est en effet en novembre 2007 que lui aussi, premier des viennent-ensuite, a poussé pour la première fois les portes de l'Hôtel cantonal. Autant dire qu'il serait illusoire de vouloir résumer son travail parlementaire. Nous retiendrons cependant le large spectre de ses intérêts: agriculture, environnement, aménagement du territoire, sport, culture, sécurité. Nicolas Repond est un touche-à-tout. Mais c'est certainement au sein de la Commission des naturalisations, au sein de laquelle il siège depuis 2009, qu'il laissera une empreinte. Il a aimé son travail de "faiseur de Suisses". Il le souligne d'ailleurs dans sa lettre de démission: "Cette Commission est sans nul doute la plus altruiste et amicale du Grand Conseil et c'est certainement pour ces raisons que j'y suis resté aussi longtemps". Mais cette Commission est aussi chronophage et grignotait de plus en plus de temps sur ses mandats professionnels. Nicolas se réjouit de retrouver un statut de simple citoyen et de pouvoir enfin consacrer davantage de temps à son métier, que dis-je, à sa passion: la photographie. Nul doute que vous le croiserez au hasard d'un chemin de montagne, d'une fête populaire ou d'une désalpe. Il vous remercie, Mesdames et Messieurs les Député(e)s - il l'a fait juste avant - et les Conseillers d'Etat, pour les moments passés ensemble, qu'ils soient bons ou moins bons, l'essentiel étant pour lui, et je le cite encore: "Débattre pour construire un monde meilleur pour le futur et pour nos descendants".

Monsieur le Député, cher Nicolas, au nom du Grand Conseil, je te remercie pour ton engagement immense et te souhaite plein succès dans tes entreprises professionnelles et personnelles. *(Applaudissements)*

Mesdames et Messieurs, nous arrivons donc au terme de cette session. Je vous souhaite une excellente suite de journée et vous donne rendez-vous en novembre.

—

Clôture de la session

> La séance est levée à 12 h 17.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—